



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Communautaire du 3 décembre 2015 à Katzenthal

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MULLER, la séance est ouverte à 17h30.

Présents :

M. Jean-Marie MULLER, Président et représentant de la commune de Lapoutroie
M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président et représentant de la commune d'Ammerschwihir
Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES, représentante de la commune d'Ammerschwihir
Mme Nathalie BOHN, représentante de la commune d'Ammerschwihir
M. Jean-Louis BARLIER, représentant de la commune de Fréland
Mme Martine THOMANN, Vice-présidente et représentante de la commune de Fréland
M. Claude ARNOUX, représentant de la commune de Katzenthal
M. Alain THURLINGS, représentant de la commune de Kaysersberg
M. Benoît KUSTER, Vice-président et représentant de la commune de Kaysersberg
M. Joseph FRITSCH, représentant de la commune de Kientzheim
Mme Martine SCHWARTZ, représentante de la commune de Kientzheim
M. Bernard RUFFIO, Vice-président et représentant de la commune de Labaroche
Mme Catherine OLRy, représentante de la commune de Labaroche
M. Alain VILMAIN, représentant de la commune de Labaroche
M. René BRUN, représentant de la commune de Lapoutroie
M. Jean-François BOTTINELLI, représentant de la commune du Bonhomme
M. Jean-Luc ANCEL, représentant de la commune du Bonhomme
Mme Rose-Blanche DUPONT, représentante de la commune d'Orbey
M. Rémi MAIRE, représentant de la commune d'Orbey
Mme Chantal OLRy, représentante de la commune d'Orbey
M. Thierry SPEITEL-GOTZ, représentant de la commune de Sigolsheim
Mme Agnès CASTELLI représentante de la commune de Sigolsheim

Absents représentés :

M. Guy JACQUEY, Vice-président et représentant de la commune d'Orbey
Procuration donnée à Mme Chantal OLRy
Mme Emilie HELDERLE, représentante de la commune d'Orbey
Procuration donnée à M. Rémi MAIRE

Absents excusés non représentés :

M. Henri STOLL, Vice-président et représentant de la commune de Kaysersberg
Mme Françoise GRASS, représentante de la commune de Kaysersberg
Mme Aurore PETITDEMANGE, représentante de la commune de Lapoutroie

Absents non excusés :**Invités présents :**

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale de la CCVK
Mme Valérie BRONNER, Agent de Développement de la CCVK
M. Yannick GERIG, Agent de Développement de la CCVK
M. Pascal SENN, Responsable technique de la CCVK
M. Jean-Luc HENNEKE, Principal du collège d'Orbey

Invités excusés :

M. Jean-Louis CHRIST, Député
M. Pascal LELARGE, Préfet du Haut-Rhin
M. Christophe MARX, Sous-préfet de l'arrondissement Colmar-Ribeauvillé
Mme Agnès REINSTETTEL, Chargée de mission pour l'arrondissement Colmar-Ribeauvillé
M. Jean-Jacques SERVET, Principal du collège de Kaysersberg
M. Éric LEMPEREUR, Agent de Développement de la CCVK
Mme Lucie CAPELLE, Conseillère « Energie »
M. Rémi ARAGON, Directeur de l'Espace Nautique de Kaysersberg
M. Axel ROESCH, Responsable « assainissement » de la CCVK

Secrétaire de séance :

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

Signature du Secrétaire de séance

Publicité :

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Convocation des membres titulaires le 26 novembre 2015
- Publication par voie de presse locale

Ordre du jour :**1. N°109/2015-AG : Désignation du Secrétaire de séance****2. N°110/2015-AG : Approbation du compte-rendu** du Conseil Communautaire du 24 septembre 2015**3. Administration Générale**

3.1 **N°111/2015-AG** : Modification des statuts – prise de compétence en matière de

« Création, entretien, exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »

3.2 **N°112/2015-AG** : Adhésion à la plateforme de rénovation énergétique dans le cadre d'un Service Intégré de la Rénovation Énergétique (SIRE) initiée par le Grand Pays de Colmar et portée par Colmar Agglomération

3.3 **N°113/2015-AG** : Approbation du schéma de mutualisation des services du mandat 2014/2020

3.4 **N°114/2015-AG** : Élaboration d'un tarif pour la gestion des « paies » pour le compte des communes

3.5 **N°115/2015-AG** : Approbation de la vente de la parcelle cadastrée section 11 n°170/60 (Orbey) à M. Antonio BARROS DE OLIVEIRA

3.6 **N°116/2015-AG** : Transports - Navette des Neiges de la Station du Lac Blanc : Fixation des tarifs de la saison 2015/2016

3.7 **N°117/2015-AG** : Développement Local et Gerplan – Approbation des programmes d'actions 2016

3.8 **N°118/2015-AG** : Certificats d'Economie d'Énergie : adhésion à la plateforme CDenergy du Conseil Départemental

3.9 **N°119/2015-AG** : Approbation de l'adhésion de la CCVK au CLER, Réseau pour la transition énergétique

3.10 **N°120/2015-AG** : Autorisation de signature de la convention d'adhésion pour la plateforme mutualisée « Alsace Marchés Publics »

3.11 **N°121/2015-AG** : Modification de la décision n°041_2014-AG du 16/04/2014 portant élection des représentants SITDCE avec l'élection d'un nouveau représentant titulaire en remplacement de M. GRANDJEAN, démissionnaire

3.12 **N°122/2015-AG** : Modification de la décision n°044_2014-AG du 16/04/2014 portant élection des représentants PNRBV avec l'élection d'un nouveau représentant titulaire en remplacement de Mme TISSERAND, démissionnaire

3.13 **N°123/2015-AG** : Annulation de la décision n°048_2014-AG du 16/04/2014 portant désignation du représentant EMVK avec la désignation d'un nouveau représentant en remplacement de Mme TISSERAND, démissionnaire

3.14 **N°124/2015-AG** : Modification de la décision n°011_2015-AG du 22/01/2015 portant élection des représentants SITEUCE avec l'élection d'un nouveau représentant suppléant en remplacement de M. GRANDJEAN, démissionnaire

3.15 **N°125/2015-AG** : Modification de la décision n°066_2014-AG du 15/05/2014 portant élection des membres du SMMVR avec l'élection d'un nouveau représentant pour la commune de Katzenthal en remplacement de M. GRANDJEAN, démissionnaire

3.16 **N°126/2015-AG** : Autorisation générale et permanente de poursuites contentieuses par le comptable public

3.17 **N°141/2015-AG** : Annulation de la décision n°088/2015-AG du 24/09/2015 et approbation et autorisation de signature de la convention « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » modifiée – **Point ajouté**

4. Finances

4.1 **N°127/2015-FI** : Décisions modificatives aux budgets « AG », « OM », « AKKS » et « FLLBO »

4.2 **N°128/2015-FI** : Attribution d'une aide aux restos du cœur d'Orbey

4.3 **N°129/2015-FI** : Autorisation de versement d'une subvention à l'association « Noël à Kaysersberg »

4.4 **N°130/2015-FI** : Autorisation de versement d'une subvention au Musée-Mémorial du Linge pour son spectacle « son et lumières » des 2 et 3 octobre derniers

4.5 **N°131/2015-FI** : Autorisation de versement d'une subvention au Groupement d'Intérêt Public « Maison des Adolescents du Haut-Rhin » (MDA68)

4.6 **N°132/2015-FI** : Acceptation du fonds de concours de la commune de Kaysersberg pour les travaux réalisés à la Médiathèque

4.7 **N°133/2015-FI** : Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016

5. Personnel

5.1 **N°134/2015-PR** : Adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin

5.2 **N°135/2015-PR** : Institution et modalités d'application du temps partiel

6. Centre Nautique

6.1 **N°136/2015-CN** : Approbation de la mise en place de tarifs préférentiels à l'occasion des fêtes de fin d'année

7. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

7.1 Commission « Économie », rapporteur M. Bernard RUFFIO, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 21/10/2015

7.2 Commission « Assainissement », rapporteur M. Guy JACQUEY, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 13/11/2015

7.3 Commission « Rénovation Énergétique des logements », rapporteur M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 25/11/2015

7.4 Commission « Déchets », rapporteur M. Henri STOLL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 25/11/2015

7.4.1 **N°137/2015-OM** : Validation des tarifs applicables à compter du 01/01/2016

7.4.2 **N°138/2015-OM** : Validation des tarifs de facturation des usagers des Trois-Épis (situés sur le ban communal d'Ammerschwihl) à compter du 01/01/2016

7.4.3 **N°139/2015-OM** : Approbation et autorisation de signature de la convention pour l'enlèvement et le traitement des huiles alimentaires usagées à intervenir avec OLEO RECYCLING SAS

8. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

8.1 Marchés et avenants :

8.1.1 Liste des marchés conclus en 2015

9. Communications du Président

9.1 Comité de Pilotage « Associations et locaux mis à disposition des associations »

9.2 Projet de Territoire « Ma Vallée en 2030 »

9.3 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

9.4 Pistes cyclables

10. Informations et divers

10.1 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

10.2 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

10.3 Rapport annuel de l'amicale du personnel de la CCVK et du SMALB

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie le Maire de Katzenthal de les accueillir pour cette séance de Conseil Communautaire.

Il exprime également sa joie de revoir M. BOTTINELLI, absent pendant quelques mois pour des raisons de santé.

Il enchaîne avec le constat des conditions de quorum qui sont remplies et informe l'assemblée des procurations données (voir ci-dessus).

Il annonce que Mme GRASS a donné procuration à M. STOLL pour cette séance, mais compte tenu de son absence, le document ne pas être pris en compte.

Le Président sollicite ensuite l'accord des Conseillers pour la modification de l'ordre du jour (N°140/2015-AG), à savoir, l'ajout du point suivant :

- **N°141/2015-AG** : Annulation de la décision n°088/2015-AG du 24/09/2015 et approbation et autorisation de signature de la convention « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » modifiée

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la modification de l'ordre du jour comme indiqué ci-dessus.

Il poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

1. N°109/2015-AG : Désignation du Secrétaire de séance

Le Président demande l'approbation des Conseillers Communautaires pour la désignation de Mme SCHRAMM, DGS de la CCVK, en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la désignation de Mme SCHRAMM en qualité de secrétaire de séance.

2. N°110/2015-AG : Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 24 septembre 2015 (Cf. annexe 1)

Le compte-rendu a été publié sur le site Internet de la CCVK au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/connaitre/conseil-de-communaute.htm>

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le procès-verbal du 24 septembre 2015, sans remarque ni observation.

Avant d'entamer les points relatifs à l'Administration Générale, le Président souhaite faire part de la rencontre du samedi 28 novembre dernier, organisée dans le cadre du Projet de Territoire « Ma Vallée 2030 et de sa réussite. 90 personnes ont travaillé sur les objectifs pour notre territoire.

Il a cependant regretté la faible participation des Maires et des Conseillers Communautaires. Il insiste sur l'importance, pour les élus, de se projeter dans l'avenir et craint un décalage pour les élus qui n'auront pas participé à l'ensemble de la démarche.

Il poursuit avec l'ordre du jour.

Arrivée de M. Rémi MAIRE.

3. Administration Générale

3.1 N°111/2015-AG : Modification des statuts – prise de compétence en matière de « Création, entretien, exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg doit répondre à l'appel à projets de l'ADEME pour l'installation de 3 stations de recharge pour des véhicules électriques dans la vallée. Afin de pouvoir réaliser le projet, il est nécessaire que la CCVK dispose de la compétence « Création, entretien, exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

L'article L.2224-37 du CGCT permet aux communes de transférer cette compétence aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière « D'aménagement, de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre », ce qui est le cas de la CCVK.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Communautaire, d'approuver la modification des statuts de la CCVK comme suit :

Proposition de modification statutaire

III. - Compétences facultatives

Ajout d'une onzième compétence facultative

11. Création, entretien, exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables d'intérêt communautaire

Le Président sera chargé de solliciter les communes pour le transfert de la compétence « Création, entretien, exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables », selon la procédure prévue par l'article L. 5211-17 du CGCT.

Ce transfert est décidé par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la CCVK et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise (2/3 de

conseils municipaux représentant au moins 50% de la population ou de 50% des conseils municipaux représentant au moins 2/3 de la population).

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de la CCVK, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Les modalités de transfert ont été débattues en réunion de Bureau du 26 novembre 2015.

VU les articles L.2224-37 et L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les statuts actuels de la Communauté de Communes approuvés par arrêté préfectoral n° 20144357-0008 du 23 décembre 2014 ;

Le Conseil Communautaire décide :

- **d'étendre** les compétences de la Communauté de Communes avec l'intégration de la compétence suivante « Création, entretien, exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » telle qu'indiquée à l'article L.2224-37 du CGCT ;

- **d'approuver** en conséquence la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg comme suit :

Ajout d'une compétence facultative

11. Création, entretien, exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables d'intérêt communautaire

- **de charger** le Président de notifier la présente aux maires des communes membres, afin que les conseils municipaux se prononcent sur le transfert de compétence proposé selon les modalités prévues par l'article L.5211-17 du CGCT.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.2 **N°112/2015-AG** : Adhésion à la plateforme de rénovation énergétique dans le cadre d'un Service Intégré de la Rénovation Energétique (SIRE) initiée par le Grand Pays de Colmar et portée par Colmar Agglomération

Pour mémoire :

Par délibération n°079/2013-AG du 26/09/2013, annulée et remplacée par la décision n°009/2014-AG du 20/02/2014, le Conseil Communautaire a approuvé le projet politique, les principes d'actions, le montant et les modalités des primes attribuées dans le cadre du programme de rénovation énergétique des logements de la vallée de Kaysersberg à compter du 1^{er} janvier 2014 et pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31/12/2016).

Ce programme est destiné aux particuliers (conseils, accompagnement et attribution de primes) mais également aux professionnels (mobilisation et montée en compétence des artisans, promotion...).

Ce programme s'appuyait notamment sur le programme « je rénove BBC » initié par la Région Alsace et l'ADEME qui a pris fin en décembre 2014.

Ces deux instances ont donc travaillé sur la mise en place d'un nouveau dispositif dans le cadre du service Public de l'Efficacité Energétique en Alsace (SPEE) (aujourd'hui intitulé Service Intégré de la Rénovation Energétique (SIRE)) et ont lancé un appel à candidatures pour la création de plateformes de rénovation locales (relais locaux du SIRE).

Le SIRE - Contexte

La Région Alsace et l'ADEME souhaitent généraliser la rénovation performante au niveau BBC des maisons individuelles en Alsace. Pour cela, un SIRE avec des échelons régional et local a été créé.

L'échelon régional propose des outils de financements adaptés à la rénovation globale et performante (ex. avance de subvention ou tiers financement) ainsi qu'une supervision de la qualité (observatoire des coûts et de la qualité ou label). Cet échelon n'est pas visible par le particulier.

L'échelon local est le guichet de proximité (plateforme CCVK) au travers duquel le particulier est accompagné pour mener à bien son projet de rénovation global et performant. C'est la plateforme locale de rénovation qui réunit les acteurs à associer au projet en mobilisant les professionnels sur son bassin de vie et en mobilisant les particuliers pour les inciter à rénover leur maison individuelle.

Le SIRE avec les 2 échelons propose un parcours de service au particulier pour l'accompagner tout au long de son projet de rénovation : pré-visite, état des lieux architectural et technique, pré-plan de financement optimisé, test d'étanchéité à l'air, accompagnement à l'utilisation de la maison rénovée.

L'outil proposé est le dispositif DORÉMI développé par l'institut négaWatt.

L'objectif fixé au niveau régional est d'avoir 1 000 maisons individuelles rénovées au niveau BBC d'ici à juin 2017.

Dans ce cadre, la Région a lancé un appel à candidatures auquel la CCVK a répondu (délibération n°129/2014-AG du 13/11/2014).

La CCVK a déployé sur son territoire le dispositif DORÉMI. Ce dispositif consisté à mobiliser les entreprises du bâtiment via 3 modules de formation où elles ont été encouragées à former des groupements d'entreprises afin de proposer une rénovation globale et performante à coût maîtrisé.

A ce jour, la CCVK compte 3 groupements d'entreprises locales.

Le Grand Pays de Colmar a également répondu à l'appel à candidatures de la Région. N'ayant pas de statut juridique, le portage du projet a été confié à Colmar Agglomération (CA) qui a délibéré en faveur de cette création le 24 septembre dernier.

Cette plateforme pourra bénéficier d'aides à hauteur de 270 000 euros sur 3 ans (collectivité de plus de 100 000 hab.). Cette aide forfaitaire est répartie sur 3 postes principaux de dépenses : animation (avec la création d'un poste), formation et communication.

Pour atteindre l'équilibre financier de cette opération, il resterait 30 000 euros (10 000 euros/an sur 3 ans) à financer par les intercommunalités adhérentes.

L'estimation haute (le nombre d'adhésions conditionnera la répartition des coûts) de la participation par intercommunalité serait de l'ordre de 0.10 à 0.15 euros/hab./an sur 3 ans et ce à compter de 2016.

Par ailleurs, pour une meilleure efficacité du service, Colmar Agglomération propose une centralisation de toutes les thématiques liées à l'énergie avec la création d'un pôle

« Energie » regroupant la sensibilisation et la mobilisation des particuliers (Espace Info Energie) et la mobilisation des professionnels (animation plateforme), au service de l'Agglomération et des intercommunalités favorables à cette mutualisation.

Compte tenu de l'échéance de la plateforme de la CCVK au 31/12/2016 et souhaitant pérenniser et poursuivre le travail initié par nos services, la CCVK souhaite adhérer à la plateforme de rénovation énergétique, créée dans le cadre d'un Service Intégré de la Rénovation Energétique (SIRE), initiée par le GPC et portée par Colmar Agglomération.

La CCVK souhaite vivement que le conseil aux particuliers puisse être maintenu sur notre territoire et donc que le service EIE de CA soit étendu et partagé dans le cadre du GPC.

VU la délibération n°079/2013-AG du 26/09/2013, annulée et remplacée par la n°009/2014-AG du 20/02/2014 approuvant le programme de rénovation énergétique des logements de la vallée de Kaysersberg

VU la délibération n°129/2014-AG du 13/11/2014 approuvant la candidature pour la mise en place d'une plateforme locale de rénovation énergétique

VU la délibération de Colmar Agglomération approuvant la création d'une plateforme de rénovation énergétique dans le cadre d'un SIRE

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** le principe d'adhésion à la future plateforme de rénovation énergétique, créée dans le cadre d'un Service Intégré de la Rénovation Energétique (SIRE), initiée par le GPC et portée par Colmar Agglomération ;
- **accepte** le principe de participation financière estimée entre 0.10 et 0.15 euros/habitant/an, sur 3 ans, à compter de sa mise en place ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.3 **N°113/2015-AG** : Approbation du schéma de mutualisation des services du mandat 2014/2020 (*Cf. annexe 2*)

L'historique en résumé :

En mars 2014, une démarche de mutualisation a été initiée pour faire suite à l'obligation légale de présenter, dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux, un schéma de mutualisation. Cette échéance a été reportée au 31/12/2015.

Une première phase de diagnostic a été lancée à l'aide d'un cabinet d'études. Cette phase a abouti le 16 octobre 2014 à la présentation de l'état des lieux et à la validation, par les élus du Bureau, des périmètres opportuns à mutualiser sur le territoire de la CCVK.

Les services (des communes et de la Communauté de Communes) ont été informés de la commande politique lors d'une réunion le 21/10/2014 en présence du cabinet KPMG.

Les agents techniques et administratifs se sont alors saisi d'une problématique, dans les thématiques validées par les élus et ont étudié, lors de plusieurs réunions de travail, les possibilités de pistes de mutualisation.

De ce travail collaboratif riche est née une liste de propositions de différents niveaux qui a été présentée en Bureau du 24 mars 2015.

Lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2015, il a été demandé aux Conseillers de valider le principe des pistes de mutualisation proposées par les différents Groupes de travail techniques. Ils ont alors validé le principe d'étudier la piste relative au contrôle règlementaire mais ont sollicité le report de la validation des autres pistes.

Le cabinet KPMG a adressé un questionnaire à toutes les communes dont la synthèse des réponses obtenues a été présentée en réunion de Bureau du 2 octobre dernier.

Ce travail a alors permis au cabinet de prioriser des axes et de les intégrer au schéma de mutualisation.

Par courriel du 2 novembre dernier, le schéma de mutualisation a été adressé aux 10 organes exécutifs de la vallée, pour avis préalable. Aucune remarque n'a été adressée aux services de la CCVK.

À ce jour, 4 communes (Fréland, Le Bonhomme, Katzenthal et Lapoutroie) ont fait part de leur avis favorable sans remarque ni observation.

La commune de Katzenthal demande la relance rapide des groupes de travail pour progresser dans cette démarche.

VU l'article L. 5211-39 et L. 5211-39-1 du CGCT

VU le schéma de mutualisation des services présenté pour avis à chaque commune

VU la Loi n°2010-1563 du 16/12/2010 et notamment son article 67

Le Conseil Communautaire :

- **valide** le schéma de mutualisation tel qu'annexé ;
- **autorise** le Président à proposer des modifications au schéma en fonction de l'évolution des pratiques de mutualisation entre les communes membres et la CCVK ;
- **acte** que chaque année lors du DOB ou à défaut lors du vote du budget, une communication sur l'avancement du schéma de mutualisation sera faite par le Président.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.4 **N°114/2015-AG** : Élaboration d'un tarif pour la gestion des « paies » pour le compte des communes

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin assure la gestion de la paie pour les agents communaux de Katzenthal jusqu'au 31/12/2015.

Le Conseil Départemental ayant décidé l'ouverture d'un marché public pour les communes haut-rhinoises pour 2016, la commune de Katzenthal a sollicité la Communauté de Communes pour la prise en charge de cette prestation à compter du 1^{er} janvier 2016.

Après étude de la faisabilité de cette demande, il est proposé au Conseil Communautaire de décider d'un tarif pour cette prestation, à savoir, délibérer en faveur d'un tarif de 10 euros par fiche de paie, par mois.

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** le principe de prise en charge de la gestion des paies par la CCVK (élaboration des fiches de paie et des états de charges mensuels, trimestriels et annuels en vue du mandatement) pour le compte de la commune de Katzenthal, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- **approuve** l'application du tarif de 10 euros par fiche de paie, par mois ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.5 **N°115/2015-AG** : Approbation de la vente de la parcelle cadastrée section 11 n°170/60 (Orbey) à M. Antonio BARROS DE OLIVEIRA (*Cf. annexe 3*)

La CCVK est propriétaire d'une parcelle non bâtie sur Orbey, cadastrée section 11 n°170/60 d'une superficie de 11,11 ares.

Par courrier du 28 mars 2014, M. Antonio BARROS DE OLIVEIRA a fait connaître son souhait d'acquérir cette parcelle qui jouxte son terrain sis 22 rue Lefébure à Orbey, afin de faciliter l'accès à sa propriété.

Le 9/04/2014, la commune d'Orbey, sollicitée au préalable par M. BARROS DE OLIVEIRA, a émis un avis favorable.

Le 31/07/2014, la question a été étudiée en réunion Président/Vice-présidents. Un accord de principe a été émis sous conditions de l'établissement d'un relevé de géomètre et d'un projet d'acte notarié (réceptionné le 21/10/2014).

En parallèle, la CCVK a demandé aux services de l'état une estimation financière de ladite parcelle. L'avis du domaine du 28/08/2014 détermine la valeur vénale à 750 euros.

Il est précisé que les frais de notaire seront supportés par l'acquéreur.

Il s'agit d'approuver la vente de la parcelle en question.

VU la demande d'acquisition de la parcelle formulée le 28 mars 2014 par M. Antonio BARROS DE OLIVEIRA

VU l'avis des domaines du 28/08/2014

VU la présentation du relevé de géomètre

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** la vente de la parcelle située à Orbey : parcelle cadastrée section 11 n°170/60 d'une superficie de 11,11 ares à M. Antonio BARROS DE OLIVEIRA au prix de vente de 750.00 euros.
- **précise** que les frais de notaire sont à charge de l'acquéreur ;
- **charge** Maître HEINIMANN, Notaire à Orbey, de cette vente ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Arrivée de M. Jean-Louis BARLIER.

3.6 **N°116/2015-AG** : Transports - Navette des Neiges de la Station du Lac Blanc :
Fixation des tarifs de la saison 2015/2016

Après avoir étudié le bilan de la période expérimentale 2012-2014, la CCVK a décidé de poursuivre le service de la Navette Lac Blanc (Colmar – Lac Blanc 900) pour 3 saisons supplémentaires : 2014/2015, 2015/2016, 2016/2017.

Par souci de cohérence avec les marchés de transport du Conseil Départemental, il a en outre été décidé de lancer l'appel d'offres pour une période globale de 4 années (soit jusqu'en mars 2018), par tranche d'une saison reconductible tacitement 3 fois.

Il est rappelé que le service de Navette des neiges a pour objectif d'offrir un accès en transports en commun à la station du Lac Blanc pour y limiter les effets de la circulation automobile et y attirer une clientèle nouvelle. Il s'adresse en particulier aux touristes locaux (alsaciens) en provenance des agglomérations de Strasbourg, Sélestat, Colmar, Mulhouse, mais aussi aux habitants de la vallée de Kaysersberg et aux touristes hébergés sur notre territoire.

Les modalités de fonctionnement du service restent quasiment inchangées par rapport aux saisons passées.

Pour 2015/2016, le service fonctionnera, sous condition d'ouverture du domaine skiable, du 19 décembre 2015 au 6 mars 2016 :

- tous les jours pendant les vacances scolaires de la zone B (Noël et Hiver)
- les mercredis, samedis et dimanches en période scolaire (zone B)

Sont prévus 2 allers et 2 retours par jour au départ de la gare SNCF de Colmar et à destination de la station Lac Blanc 900, avec des arrêts à Ammerschwihr, Kaysersberg, Lapoutroie et le Bonhomme.

Le tarif prévu pour la saison 2015/2016 est identique à celui de la saison précédente, soit 5 € pour un billet aller-retour. Des gratuités sont prévues pour les moins de 12 ans et les titulaires d'un titre multimodal ALSA+ 24h ou Groupe Journée et Elsass Ticket.

Les différentes modalités de fonctionnement sont fixées dans le règlement de service approuvé par le Conseil Communautaire du 13 novembre 2014.

Le service est organisé par la CCVK dans le cadre d'une convention de délégation de compétence avec le Département du Haut-Rhin.

Il est également précisé que le service sera assujetti à TVA.

Le service sera accompagné d'actions de promotion et de communication portées par la CCVK, le SMALB et l'Office de Tourisme Intercommunal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Transports ;

VU la convention de délégation de compétence pour l'organisation d'un service de transport d'intérêt local signée le 31/10/2012 entre le Département du Haut-Rhin et la CCVK ;

VU la délibération n° 114/2014-AG du 13/11/2014 approuvant la poursuite du service jusqu'en mars 2018 et le règlement de service

Le Conseil Communautaire :

- **fixe** les tarifs suivants pour le service :

* Billet Journée : 5 € TTC par personne, valable pour un aller-retour ;

* Gratuité : moins de 12 ans, titulaires d'un titre multimodal ALSA+ 24h ou Groupe Journée et Elsass Ticket ;

- **autorise** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.7 N°117/2015-AG : Développement Local et Gerplan – Approbation des programmes d'actions 2016 (Cf. annexes 4 et 5)

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche 2014–2019, le Département soutient les actions relevant de projets de développement local et du GERPLAN.

Pour l'année 2016, la CCVK propose le programme GERPLAN et une action au titre du programme de développement local tel qu'ils sont présentés en annexes.

Pour l'action du programme développement local « Aménagement de boîtes à lire », le budget prévisionnel est estimé à 7 000 € HT.

VU le Contrat de Territoire de Vie du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche 2014 – 2019 adopté en novembre 2013 par l'Assemblée Départementale

VU la décision n°098/2014-AG du Conseil Communautaire en date du 25/09/2014 approuvant la signature du CTV du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche 2014 – 2019

VU le programme d'actions 2016 du GERPLAN

VU la fiche projet présentée au titre du programme d'actions 2016 de développement local

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **approuve** le programme d'actions 2016 du GERPLAN, tel qu'il figure en annexe ;
- **approuve** l'action « Aménagement de boîtes à lire » présentée au titre du programme de développement local 2016 telle qu'elle figure en annexe ;
- **décide de mettre en œuvre** les actions relevant de la maîtrise d'ouvrage CCVK ;
- **décide de solliciter** les cofinancements et partenariats correspondants et toute autre subvention auprès de tout cofinancier potentiel ;
- **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2016 de la CCVK, des services « Administration Générale » et « Ordures Ménagères » ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

3.8 **N°118/2015-AG** : Certificats d'Economie d'Energie : adhésion à la plateforme CDnergy du Conseil Départemental (*Cf. annexe 9*)

Le mécanisme des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), instauré par le législateur en 2006, vise à mobiliser les gisements d'économies d'énergie diffus dans le secteur du bâtiment (isolation des bâtiments, chauffage économe en énergie, énergies renouvelables...) et à contribuer ainsi à répondre aux obligations européennes de la France en matière de maîtrise de l'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce dispositif fixe un quota d'économies d'énergie à réaliser chaque année par tous les distributeurs du secteur de l'énergie (électricité, produits pétroliers, gaz).

Dans ce cadre, les Collectivités publiques ont la possibilité de générer des CEE sur les opérations de maîtrise de l'énergie réalisées dans leur propre patrimoine et de revendre ces CEE aux distributeurs précités ou sur le marché, produisant ainsi des recettes complémentaires.

Cependant la lourdeur du dispositif a souvent dissuadé les Collectivités éligibles de générer elles-mêmes ces certificats.

C'est pourquoi, le Département a décidé de mettre en place une plateforme informatique mutualisée pour la génération des CEE, accessible gratuitement à l'ensemble des Collectivités et acteurs haut-rhinois qui le souhaitent.

Cette mission a été confiée à la SCET – Services Conseil Expertises Territoires, filiale de la Caisse des Dépôts et mandataire de SIPLEC. Elle propose aux Collectivités l'accès à un service par voie électronique dédié à la gestion interne de leurs dossiers de Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Cette plateforme, appelée CDnergy, consiste en un extranet administré par la SCET qui fournit à chaque utilisateur des codes d'accès uniques.

Ce service présente pour avantages :

- Une saisie directe, simplifiée et avec un accompagnement fort (hotline, relances automatiques) par l'opérateur spécialisé retenu et par les services du Département ;
- Par ce biais, une simplification significative de la constitution des dossiers nécessaires à l'obtention des CEE ;
- Une optimisation des recettes générées au profit des Collectivités et des acteurs publics ;
- Le versement des recettes attendues directement par le fournisseur d'énergie retenu aux bénéficiaires, évitant une gestion budgétaire et administrative souvent complexe ;
- Des délais de versement raccourcis, notamment du fait de l'absence de seuil minimal de dépôt.

Cette plateforme est active et accessible à l'adresse suivante : <http://collectivites.cdenergy.caissedesdepots.fr> et peut être utilisée dès à présent pour générer des CEE sur les futurs travaux d'amélioration thermique.

La valeur des CEE est garantie contractuellement : elle est égale à la valeur moyenne des CEE observée sur le marché durant les 3 derniers mois, avec cependant un plancher, pour s'affranchir d'une chute des cours.

La CCVK souhaite adhérer à cette plateforme.

L'adhésion à la plateforme n'induit pas de contrainte d'exclusivité pour le dépôt de dossier CEE : la CCVK reste libre de valoriser par tout autre moyen une opération éligible aux CEE.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **approuve** l'adhésion à la plateforme de mutualisation et de valorisation financière des Certificats d'Economies d'Énergie (CEE) mise en place par le Département du Haut-Rhin ;
- **accepte** les conditions de valorisation des CEE obtenues par le Département du Haut-Rhin ;
- **désigne** le référent CEE de la CCVK suivant : M. Yannick GERIG, Agent de développement, qui sera autorisé à accéder à la plateforme de mutualisation et de valorisation des CEE dans les conditions fixées dans le contrat d'abonnement à la plateforme CDnergy signé entre le Département du Haut-Rhin et la SCET ;
- **s'engage** à informer la SCET des changements de référent CEE ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire et notamment les accords de mise en œuvre de travaux d'économies d'énergie (AMOTEE), les accords de valorisation des travaux d'économies d'énergie (AVATEE) et le cadre B des attestations sur l'honneur définis par le dispositif règlementaire des CEE pour les différentes actions d'économies d'énergie (comme ci-annexé).

3.9 N°119/2015-AG : Approbation de l'adhésion de la CCVK au CLER, Réseau pour la transition énergétique

Le CLER, Réseau pour la transition énergétique, est une association agréée de protection de l'environnement créée en 1984 et habilitée à siéger dans les instances nationales.

Il a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie, et, plus largement, la transition énergétique.

Ses missions consistent en :

- **Développer et animer des réseaux et des dynamiques d'échanges**

Tête de réseau national spécialisé dans les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie, ils animent le réseau des adhérents du CLER et différents réseaux thématiques sur la précarité énergétique, les territoires à énergie positive et la [formation](#).

- **Accompagner la transition énergétique**

En tant qu'acteur de référence, ils font connaître et défendent leurs propositions auprès des pouvoirs publics, de la société civile et des médias.

- **Informer et communiquer**

Ils informent les professionnels et sensibilisent le public via différents canaux.

Aujourd'hui, le CLER fédère un réseau de près de 200 structures professionnelles réparties sur l'ensemble du territoire.

Les frais d'adhésion s'élèvent à 160 € par an.

Pour plus d'informations :

<http://www.cler.org/>

Le CLER anime le réseau TEPOS qui rassemble des collectivités locales et territoires ruraux souhaitant aborder la question de l'énergie dans une approche globale du développement du territoire, et autour d'eux les acteurs qui les accompagnent dans la réalisation de leurs objectifs.

Le réseau se réunit une fois par an à l'invitation d'un de ses membres lors des Rencontres Nationales « Énergie et Territoires ruraux, vers des territoires à énergie positive », que la CCVK propose d'organiser les 28-29 et 30 septembre 2016. Ces rencontres rassembleront 300 à 400 participants. Le CLER sera sollicité pour assister la CCVK dans l'organisation de cette manifestation.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, l'adhésion de la CCVK au CLER pour l'année 2016.

Arrivée de M. Patrick REINSTETTEL.

3.10 **N°120/2015-AG** : Autorisation de signature de la convention d'adhésion pour la plateforme mutualisée « Alsace Marchés Publics » (Cf. annexe 6)

Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la région Alsace, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) dédiée à la passation des marchés publics.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 pour l'ensemble de ces sept collectivités et produit des résultats encourageants.

Afin d'offrir un guichet unique aux entreprises et après décision des élus des sept collectivités, la plateforme « Alsace Marchés Publics » a été ouverte à l'ensemble des collectivités alsaciennes.

L'adhésion est gratuite et permet de bénéficier d'une salle dématérialisée pour la passation des marchés publics et des délégations de service public ainsi que la fourniture de clés de chiffrement et d'outils de signatures.

L'adhésion se fait par approbation d'une convention qui prendra fin à l'échéance du marché en cours avec la société qui héberge et maintient la plateforme (Sté ATEXO), à savoir en août 2016.

Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

VU les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » à intervenir avec la Région Alsace

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **approuve** les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » comme ci-annexée ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document se rapportant à cette affaire.

3.11 **N°121/2015-AG** : Modification de la décision n°041_2014-AG du 16/04/2014 portant élection des représentants SITDCE avec l'élection d'un nouveau représentant titulaire en remplacement de M. GRANDJEAN, démissionnaire

Pour mémoire :

Objet de la structure : le traitement par incinération, ou tout autre moyen, des ordures ménagères des collectivités membres et des déchets industriels assimilés à des entreprises

situées prioritairement sur son territoire. Il a également la charge du suivi et de la maintenance de l'ancienne décharge du Ligibell.

Lors de la séance du 16/04/2014, 2 représentants ont été élus à siéger au Comité Syndical du SITDCE : MM. Henri STOLL et Jean-Jacques GRANDJEAN en qualité de représentants titulaires.

Lors du Comité Directeur du 7 octobre 2014, la modification des statuts du SITDCE a été approuvée. Le syndicat a donc sollicité l'élection d'un représentant suppléant au sein du Conseil Communautaire. M. Guy JACQUEY a été élu.

Suite à la démission de M. GRANDJEAN du Conseil Municipal de Katzenthal et de fait, de son poste de Conseiller Communautaire, il s'avère nécessaire d'élire un nouveau représentant titulaire pour le remplacer.

VU les statuts du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE) modifiés par décision du 7/10/2014 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°041/2014-AG du 16/04/2014 portant élection des représentants titulaires au SITDCE

VU la délibération du Conseil Communautaire n°010/2015-AG du 22/01/2015 portant élection du représentant suppléant au SITDCE

VU la candidature unique de M. Claude ARNOUX

VU l'élection unanime de M. Claude ARNOUX

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **approuve** la modification de la décision n°041_2014-AG du 16/04/2014 portant élection des représentants SITDCE
- **prend acte** de l'élection de M. Claude ARNOUX en qualité de titulaire, pour représenter la CCVK au Comité Syndical du SITDCE.

3.12 **N°122/2015-AG** : Modification de la décision n°044_2014-AG du 16/04/2014 portant élection des représentants PNRBV avec l'élection d'un nouveau représentant titulaire en remplacement de Mme TISSERAND, démissionnaire

Pour mémoire :

Objet de la structure : administration, animation, aménagement et gestion du Parc naturel régional.

Mise en œuvre de la Charte et dans le cadre fixé par celle-ci, assurer sur le territoire du Parc la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées par ses partenaires.

Lors de la séance du 16/04/2014, 2 représentants ont été élus à siéger au Comité Syndical du PNRBV : M. Benoît KUSTER (Titulaire) et Mme Nicole TISSERAND (Suppléante).

Suite à la démission de Mme Nicole TISSERAND du Conseil Municipal de Katzenthal et de fait, de son poste de Conseillère Communautaire, il s'avère nécessaire d'élire un nouveau représentant suppléant pour la remplacer.

VU les statuts de syndicat et notamment l'article 6

VU la délibération du Conseil Communautaire n°044/2014-AG du 16/04/2014 portant élection des représentants au PNRBV

VU la candidature unique de M. Jean-Luc ANCEL

VU l'élection unanime de M. Jean-Luc ANCEL

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **approuve** la modification de la décision n°044_2014-AG du 16/04/2014 portant élection des représentants PNRBV ;
- **prend acte** de l'élection de M. Jean-Luc ANCEL en qualité de suppléant, pour représenter la CCVK au Comité Syndical du PNRBV.

3.13 **N°123/2015-AG** : Annulation de la décision n°048_2014-AG du 16/04/2014 portant désignation du représentant EMVK avec la désignation d'un nouveau représentant en remplacement de Mme TISSERAND, démissionnaire

Pour mémoire :

Objet de la structure : Formation musicale des habitants de la vallée de Kaysersberg et promotion de la musique.

Par délibération du 16/04/2014, Mme Nicole TISSERAND a été élue pour représenter la CCVK au Conseil d'Administration de l'EMVK.

Suite à la démission de Mme Nicole TISSERAND du Conseil Municipal de Katzenthal et de fait, de son poste de Conseillère Communautaire, il s'avère nécessaire de désigner un nouveau représentant pour la remplacer.

VU la délibération du Conseil Communautaire n°048/2014-AG du 16/04/2014 portant élection du représentant à l'EMVK

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **approuve** l'annulation de la décision n°048_2014-AG du 16/04/2014 portant désignation du représentant EMVK ;
- **prend acte** de l'élection de Mme Martine THOMANN pour représenter la CCVK au Conseil d'Administration de l'EMVK.

3.14 **N°124/2015-AG** : Modification de la décision n°011_2015-AG du 22/01/2015 portant élection des représentants SITEUCE avec l'élection d'un nouveau représentant suppléant en remplacement de M. GRANDJEAN, démissionnaire

Pour mémoire :

Objet de la structure : traitement des eaux usées sur la station d'épuration de Colmar.

Sont concernés pour la CCVK : Ammerschwih, Kaysersberg Vignoble (service AKKS), ainsi que Katzenthal par l'intermédiaire du syndicat mixte d'assainissement du vignoble.

Les statuts modifiés du SITEUCE prévoient, pour ce qui concerne la CCVK, 2 représentants titulaires et de 2 suppléants.

Par délibération n°011/2015-AG du 22/01/2015, le Conseil Communautaire a élu les représentants suivants :

- Membres titulaires : MM Guy JACQUEY et Joseph FRITSCH
- Membres suppléants : MM. Jean-Jacques GRANDJEAN et Henri STOLL.

Suite à la démission de M. GRANDJEAN du Conseil Municipal de Katzenthal et de fait, de son poste de Conseiller Communautaire, il s'avère nécessaire d'élire un nouveau représentant suppléant pour le remplacer.

Afin de répondre au mieux aux attentes du SITEUCE, il est proposé d'élire un représentant d'Ammerschwih ou de Kaysersberg Vignoble en qualité de membre suppléant.

VU les statuts du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux usées de Colmar et Environs (SITEUCE) modifiés par décision du 18/11/2014

VU la délibération n° 042/2014-AG du 16/04/2014 annulée et remplacée par la décision n°011/2015-AG du 22/01/2015 portant sur l'élection des représentants au SITEUCE

VU la candidature unique de M. Patrick REINSTETTEL

VU l'élection unanime de M. Patrick REINSTETTEL

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **approuve** la modification de la décision n°011_2015-AG du 22/01/2015 portant élection des représentants au SITEUCE ;
- **prend acte** de l'élection de M. Patrick REINSTETTEL en qualité de suppléant, pour représenter la CCVK au Comité Syndical du SITEUCE.

3.15 **N°125/2015-AG** : Modification de la décision n°066_2014-AG du 15/05/2014 portant élection des membres du SMMVR avec l'élection d'un nouveau représentant pour la commune de Katzenthal en remplacement de M. GRANDJEAN, démissionnaire

Pour mémoire :

Lors du Conseil d'installation qui s'est tenu le 16 avril 2014, le Président a demandé à chaque Conseil Municipal de désigner 2 représentants au sein de leur commune pour siéger au Comité Syndical du syndicat.

Les représentants élus pour Katzenthal étaient les personnes suivantes :

- M. Jean-Jacques GRANDJEAN
- M. Dominique PERRET

Suite à la démission de M. GRANDJEAN il s'avère nécessaire d'élire un nouveau représentant pour le remplacer.

La Commune propose d'élire les représentants suivants :

- M. Claude ARNOUX
- M. Dominique PERRET

VU les statuts du Syndicat Mixte Montagne Vignoble et Ried et notamment l'article 5

VU la délibération n° 066/2014-AG du 15/05/2014 portant sur l'élection des représentants au SMMVR

VU la proposition de la commune de Katzenthal en date du 7/10/2015

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **approuve** la modification de la décision n°066_2014-AG du 15/05/2014 portant élection des membres du SMMVR ;

- **prend acte** de l'élection des personnes listées ci-après, à siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte Montagne Vignoble et Ried (SMMVR) :

COMMUNES	GENRE	NOM	PRENOM
AMMERSCHWIHR	Monsieur	REINSTETTEL	Patrick
	Monsieur	MEYER	Bruno
FRELAND	Monsieur	BARLIER	Jean-Louis
	Monsieur	COUTY	Christian
KATZENTHAL	Monsieur	ARNOUX	Claude
	Monsieur	PERRET	Dominique
KAYSERSBERG	Monsieur	STOLL	Henri
	Monsieur	GOERG	Jean-Marc
KIENTZHEIM	Monsieur	FRITSCH	Joseph
	Madame	SCHWARTZ	Martine
LABAROCHE	Monsieur	RUFFIO	Bernard
	Monsieur	VILMAIN	Alain
LAPOUTROIE	Monsieur	MULLER	Jean-Marie
	Monsieur	RAFFNER	Jean-Noël
LE BONHOMME	Monsieur	BOTTINELLI	Jean-François
	Madame	SCHLUPP	Corinne
ORBAY	Monsieur	JACQUEY	Guy
	Madame	PRUD'HOMME	Fabienne
SIGOLSHEIM	Monsieur	SPEITEL-GOTZ	Thierry
	Madame	CASTELLI	Agnès

3.16 **N°126/2015-AG** : Autorisation générale et permanente de poursuites contentieuses par le comptable public

L'article L.1617-5 du CGCT pose comme principe que chaque poursuite de débiteur d'une collectivité territoriale (ou EPCI) n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité.

Cependant, afin d'améliorer le recouvrement des recettes intercommunales, il est possible de donner une autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces démarches sans demander systématiquement l'autorisation.

La décision n°080/2014-AG prise le 19/06/2014 autorisant le comptable à engager les poursuites, n'est plus valable car cette dernière est à caractère personnel et doit donc être renouvelée en cas de changement de trésorier.

VU l'article L1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **donne** à M. PIQUET-PASQUET, Trésorier de Kaysersberg, l'autorisation générale et permanente d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et rôles émis par la CCVK ;
- **autorise** le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant à cette affaire.

3.17 **N°141/2015-AG** : Annulation de la décision n°088/2015-AG du 24/09/2015 et approbation et autorisation de signature de la convention « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » modifiée (Cf. *annexe 8*) – **Point ajouté**

Pour mémoire :

Un appel à projets pour mobiliser 200 « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » a été lancé par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie afin de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à :

- atténuer les effets du changement climatique, pour que la France soit exemplaire lors de la Conférence climat de Paris 2015,
- encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales,
- faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans,
- reconquérir la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans, est en place et contribuera notamment à financer les territoires lauréats. Cet appui viendra compléter les modes de soutien sectoriels existants : aides fiscales, subventions de l'ADEME et de l'ANAH, programmes budgétaires, prêts aux collectivités, tarifs d'achat...

La CCVK a été déclarée lauréate de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » le 9 février 2015 et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet.

Une convention a été établie ayant pour objet de préciser, les actions qui seront mises en œuvre par la CCVK ainsi que ses engagements à ce titre et les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier.

Dans ce cadre, une réunion de Bureau a été organisée le 30 juillet dernier afin d'établir un programme d'actions à présenter dans le cadre de cette convention.

Par décision n° 088/2015-AG du 24 septembre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé la convention « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

Cependant, des modifications ont été apportées au document, il s'avère donc nécessaire d'approuver la convention TEPCV modifiée.

Les modifications principales portent notamment sur :

- Le montant de subvention de 500 000 euros bénéficiant aux projets de la CCVK est réduit à 320 000 euros. Les 180 000 euros restants seront réservés pour des conventions ultérieures pouvant bénéficier notamment aux communes.
- Certaines actions ont été modifiées ou simplement précisées.
- La répartition des montants alloués aux actions a été revue.

VU la délibération du Conseil Communautaire n°096/2014-AG du 25/09/2014 approuvant la candidature à l'appel à projets « territoire à énergie positive pour la croissance verte »

VU l'avis du Bureau du 30/07/2015 sur les choix d'actions retenues

VU la décision du Conseil Communautaire n°088/2015-AG du 24/09/2015 approuvant la convention TEPCV (version 1)

VU le projet de convention TEPCV (version 2)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **annule** la décision n°088/2015-AG du 24/09/2015 ;
- **approuve** les termes de la convention « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » modifiée, telle qu'annexée ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

4. Finances

4.1 N°127/2015-FI : Décisions modificatives aux budgets « AG », « OM », « AKKS » et « FLLBO »

BUDGET AG – ADMINISTRATION GENERALE

BUDGET AG	ARTICLE	FONCTION	OPE	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
				Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Bons d'achat Les Restos du Cœur	60623	523			3 000.00 €		
	022	01			- 3 000.00 €		
La Compagnie Nicole et Martin - spectacle	6574	30			- 2 090.00 €		
	6226	30			2 090.00 €		
Subvention - La maison des adolescents	65738	020			600.00 €		
	022	01			- 600.00 €		
Subvention - Musée-Mémorial du Linge	6574	020			2 000.00 €		
	022	01			- 2 000.00 €		
Application du droit des sols 2015	6188	020			28 000.00 €		
	70875	020		28 000.00 €			
Amortissement de la subvention concernant l'achat d'une citerne pour les bûcherons - écriture d'opération d'ordre	139141	01	OPFI				675.00 €
	021	01	OPFI			675.00 €	
	023	01			675.00 €		
	777	01		675.00 €			
Renaturation de la mare du golf d'Ammerschwihl	21713	834	OPNI				10 000.00 €
	1323	834	OPNI			4 000.00 €	
	021	01	OPFI			6 000.00 €	

	023	01			6 000.00 €		
	6226	834			- 10 000.00 €		
	7478	834		- 4 000.00 €			
Versement des primes aux particuliers pour la rénovation énergétique	20422	833	OPNI				30 000.00 €
	021	01	OPFI			30 000.00 €	
	023	01			30 000.00 €		
	6228	833			- 30 000.00 €		
			TOTAL	24 675.00 €	24 675.00 €	40 675.00 €	40 675.00 €

BUDGET OM - ORDURES MENAGERES

BUDGET OM	ARTICLE	FONCTION	OPE	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
				Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Transfert du 20 au 21 - annonce légale pour marché des conteneurs enterrés - opération d'ordre	2033	/	1012			450.00 €	
	21751	/	1012				450.00 €
			TOTAL	- €	- €	450.00 €	450.00 €

BUDGET FLLBO - ASSAINISSEMENT MONTAGNE

BUDGET FLLBO	ARTICLE	FONCTION	OPE	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
				Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Achat escabeau et extincteurs	2315	/	OPNI				- 1 000.00 €
	2188	/	OPNI				1 000.00 €
			TOTAL	€ -	€ -	€ -	€ -

BUDGET AKKS - ASSAINISSEMENT VIGNOLE

BUDGET AKKS	ARTICLE	FONCTION	OPE	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
				Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Achat extincteurs	2318	/	OPNI				- 500.00 €
	2188	/	OPNI				500.00 €
Intérêts d'emprunt	6611	/	/		1 000.00 €		
	7068	/	/	1 000.00 €			
Réparation pompe	6152	/			14 150.00 €		
	7068	/		14 150.00 €			
TOTAL				15 150.00 €	15 150.00 €	- €	- €

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, les Décisions Modificatives aux budgets « Administration Générale », « Ordures Ménagères », « AKKS » et « FLLBO » comme ci-dessus détaillées.

4.2 N°128/2015-FI : Attribution d'une aide aux restos du cœur d'Orbey

La CCVK souhaite apporter son soutien financier (3 000 euros) aux restos du cœur d'Orbey. Afin que cette aide revienne dans son intégralité à l'antenne d'Orbey, il est proposé qu'elle soit remise sous forme de bons d'achat à dépenser dans un commerce local.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la remise de bons d'achat, pour une valeur de 3 000 euros, aux restos du cœur d'Orbey.

4.3 N°129/2015-FI : Autorisation de versement d'une subvention à l'association « Noël à Kaysersberg »

M. Benoît KUSTER, membre de l'association, quitte la salle.

L'Association « Noël à Kaysersberg » a sollicité une subvention de 2 000 euros au titre de l'Aide aux Manifestations Culturelles, pour l'organisation de l'exposition dont le thème cette année est « Crèches cachées de Forêt Noire ».

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 euros à l'association « Noël à Kaysersberg », au titre de l'Aide aux Manifestations Culturelles.

M. KUSTER réintègre la séance.

4.4 **N°130/2015-FI** : Autorisation de versement d'une subvention au Musée-Mémorial du Linge pour son spectacle « son et lumières » des 2 et 3 octobre derniers

L'association du Mémorial du Linge a proposé durant toute l'année 2015 un important programme de commémoration des combats de la 1^{ère} guerre mondiale dans notre vallée.

La principale manifestation de ce programme fut le spectacle « son et lumières » des 2 et 3 octobre derniers.

Le budget de ce spectacle s'élève à plus de 47 000€ et, à ce jour, l'association ne bénéficie que de 2 700€ de subventions de la part d'entreprises.

L'association a donc sollicité un soutien financier à la CCVK.

Le Président propose de verser une subvention de 2 000 euros.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 euros au Musée-Mémorial du Linge pour son spectacle de « son et lumières » des 2 et 3 octobre 2015.

4.5 **N°131/2015-FI** : Autorisation de versement d'une subvention au Groupement d'Intérêt Public « Maison des Adolescents du Haut-Rhin » (MDA68)

La Maison des Adolescents du Haut-Rhin (MDA68) est un Groupement d'Intérêt Public constitué en 2009.

Cette structure veille au quotidien à offrir un service d'accueil, de prévention, d'évaluation, d'accompagnement et de soin adapté aux besoins des jeunes (1 740 en 2014 ce qui représente +18% par rapport à 2013) et de leur famille, de toutes conditions sociales, avec des problématiques variées et issus de l'ensemble du Département du Haut-Rhin.

Afin de poursuivre leur action, le GIP « MDA68 » a lancé un appel à contribution volontaire auprès des intercommunalités haut-rhinoises, calculé en fonction de la file active des jeunes suivis en 2014 issus de leur périmètre territorial.

Concernant la Vallée de Kaysersberg, il s'agit de 16 jeunes, représentant un montant de 600 euros.

Cette contribution permettra notamment de maintenir un service réactif par le biais des consultations individuelles mais aussi par des ateliers collectifs utilisant des médias divers (théâtre, arts plastiques, cuisine...), un excellent outil d'observation des jeunes qui rencontrent des difficultés à verbaliser leur ressenti lors des entretiens individuels.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le versement d'une subvention d'un montant de 600 euros au GIP « Maison des Adolescents du Haut-Rhin ».

4.6 **N°132/2015-FI** : Acceptation du fonds de concours de la commune de Kaysersberg pour les travaux réalisés à la Médiathèque

Conformément à la décision prise par la CLETCP en date du 26 avril 2007, validée par les conseils municipaux et notamment la délibération du Conseil municipal de la commune de Kaysersberg en date du 7 septembre 2007, il a été prévu que la commune de Kaysersberg contribuerait aux travaux de rénovation du bâtiment de la Médiathèque à hauteur de 50%, par le versement d'un fonds de concours.

Pour l'année 2015, les travaux à prendre en compte, pour un montant total de 10 355.73 euros, concernent :

- installation d'une téléalarme dans l'ascenseur,
- des travaux de mise aux normes suite au passage de la commission de sécurité
- la pose d'un velux (logement situé au-dessus de la Médiathèque)

Lors du conseil municipal du 16 novembre 2015, la commune de Kaysersberg a décidé de verser un fonds de concours d'un montant de 5 177,87euros, représentant la moitié de la somme totale des dépenses, qu'il est nécessaire d'accepter par décision du Conseil Communautaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10

VU la décision de la CLETCP du 29 avril 2007

VU la décision du Conseil Municipal de Kaysersberg du 7 septembre 2007

VU la délibération du Conseil municipal de Kaysersberg du 16 novembre 2015

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le versement d'un montant de 5 177, 87 euros par la commune de Kaysersberg, représentant 50% du montant des travaux réalisés à la Médiathèque.

4.7 **N°133/2015-FI** : Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, avant l'adoption des budgets primitifs et jusqu'au 31 mars, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette),

Considérant la nécessité d'engager les présentes dépenses d'investissements avant le vote des budgets primitifs,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **autorise** le Président ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets primitifs 2016 dans la limite de 113 000,00€, selon la répartition figurant ci-dessous, correspondant à 25% des dépenses réelles d'investissement inscrites aux budgets de l'exercice précédent, déduction faite du montant du remboursement du capital des emprunts :

BUDGET AG - DEPENSES PREVISIONNELLES			
chapitre	opération	nature	montant
20	OPNI	Immobilisations incorporelles	18 000.00
21	OPNI	immobilisations corporelles	48 000.00
TOTAL			66 000.00

BUDGET OM - DEPENSES PREVISIONNELLES			
chapitre	opération	nature	montant
20	1101	immobilisations incorporelles	7 000.00
TOTAL			7 000.00

BUDGET FLLBO - DEPENSES PREVISIONNELLES			
chapitre	opération	nature	montant
23	OPNI	immobilisations en cours	12 500.00
TOTAL			12 500.00

BUDGET AKKS - DEPENSES PREVISIONNELLES			
chapitre	opération	nature	montant
23	OPNI	immobilisations en cours	27 500.00
TOTAL			27 500.00

- **acte** l'inscription de ces crédits aux budgets primitifs de l'exercice 2016.

5. Personnel

5.1 N°134/2015-PR : Adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin

Par la délibération n°52/2015-PR du 26 mars 2015, la Communauté de Communes avait donné mandat au Centre de Gestion du Haut Rhin pour la mise en concurrence du contrat d'assurance des risques statutaires de notre personnel.

La commission d'appel d'offres du CDG s'est réunie le 4 septembre 2015 et a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse ; il s'agit de GROUPAMA/SIACI SAINT HONORE dont voici la proposition :

Désignation des risques	Franchise sur traitement journalier	Taux
Décès	/	0.18%
Maladie Ordinaire	10 jours consécutifs	2.42%
Maladie Ordinaire	15 jours consécutifs	2.19%
Maladie Ordinaire	30 jours consécutifs	1.67%
Longue maladie, maladie longue durée	Sans franchise	2.15%
Longue maladie, maladie longue durée	30 jours consécutifs	2.05%
Maternité/adoption	Sans franchise	0.55%
Accident de travail et maladies professionnelles	Sans franchise	1.35%

Actuellement, nos garanties sont les suivantes (taux de 7.13% en 2015) :

Décès + Maladie ordinaire franchise 15 jours + longue maladie, maladie longue durée sans franchise + Accident de travail et maladies professionnelles + Maternité, adoption

Compte tenu de nos statistiques d'absentéisme au cours des 3 dernières années, il serait judicieux de couvrir les mêmes risques et d'augmenter la franchise de la maladie ordinaire à 30 jours.

Ceci nous amènerait à un taux global pour 2016 de 5.90%.

A cette cotisation s'ajoutent les frais de gestion du Centre de Gestion qui s'élèvent à 0.085% de la masse salariale annuelle de la collectivité.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU le Code des Marchés Publics et notamment l'article 35 alinéa I.2 autorisant le recours à la procédure de marché négocié après publicité et mise en concurrence, lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'appel d'offres ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 20 mars 2015 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 20 mars 2015, fixant les modalités de participation des collectivités au frais du Centre de Gestion liés à la mise en concurrence et à la gestion du contrat d'assurance ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 21 septembre 2015, autorisant le Président à signer le marché ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 mars 2015 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion a lancé ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **approuve** les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire ;

- **décide d'adhérer** à compter du 1^{er} janvier 2016 au contrat d'assurance groupe 2016-2019 et jusqu'au 31 décembre 2019 selon les conditions ci-dessous :

Assureur : GROUPAMA/SIACI SAINT HONORE

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Pour les risques suivants des agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Désignation des risques	Franchise sur traitement journalier	Taux
Décès	/	0.18%
Maladie Ordinaire	30 jours consécutifs	1.67%
Longue maladie, maladie longue durée	Sans franchise	2.15%
Maternité/adoption	Sans franchise	0.55%
Accident de travail et maladies professionnelles	Sans franchise	1.35%

- **prend acte** que les frais de gestion du Centre de Gestion, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

- **autorise** le Président ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion.

- **prend acte** que la Collectivité adhérente pourra résilier son adhésion au contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

5.2 N°135/2015-PR : Institution et modalités d'application du temps partiel

Il est rappelé au Conseil Communautaire que conformément à l'article 60 de la Loi du 26 janvier 1984, les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique paritaire.

Il existe 2 catégories de temps partiel : le temps partiel sur autorisation et le temps partiel de droit.

1. Le temps partiel sur autorisation

Il est réservé aux agents nommés sur un poste à temps complet (stagiaires, titulaires et non titulaires employés de manière continue depuis plus d'un an) et ne peut être inférieur au mi-temps.

L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

L'autorisation est accordée sous réserve des nécessités, de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement du temps de travail.

2. Le temps partiel de droit

Il peut être accordé aux agents à temps complet et à temps non complet pour les quotités de 50, 60, 70 et 80% du temps plein.

Il est accordé pour les motifs suivants :

- ▶ A l'occasion de chaque naissance jusqu'au 3^{ème} anniversaire de l'enfant ou de chaque adoption jusqu'à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de l'arrivée de l'enfant au foyer de l'enfant adopté ;
- ▶ Pour donner des soins à leur conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'un accident ou d'une maladie grave ;
- ▶ Les fonctionnaires handicapés relevant des catégories visées aux 1, 2, 3, 4, 9, 10 et 11° de l'article L.323-3 du code du travail peuvent bénéficier du temps partiel de droit, après avis de la médecine professionnelle et préventive.

Les agents qui demandent à accomplir un temps partiel de droit pour raisons familiales devront présenter les justificatifs afférents aux motifs de leur demande.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 60 à 60 quater,

VU le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 modifié relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,

VU l'avis favorable N°RP16-10-2015/14 du Comité technique paritaire en date du 16 octobre 2015

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, d'instituer le temps partiel dans la collectivité et d'en fixer les modalités d'application ci-après :

Le temps partiel peut être organisé dans le cadre : Quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel.

Les quotités de temps partiel sur autorisation sont fixées au cas par cas entre 50 et 99 % du temps complet du temps complet.

Les demandes doivent être formulées dans un délai de 3 mois avant le début de la période souhaitée.

La durée des autorisations sera de 1 an.

Cette autorisation sera renouvelable, pour la même durée, par tacite reconduction, dans la limite de trois ans. A l'issue, le renouvellement devra faire l'objet d'une demande et d'une décision expresse. La demande devra être déposée deux mois avant l'échéance.

Après réintégration à temps plein, une nouvelle autorisation d'exercice du travail à temps partiel ne sera accordée qu'après un délai de 1 an.

Pour les agents concernés, le nombre de jours RTT des agents à temps partiel sera calculé au prorata du service à temps complet.

Modifications en cours de période : Les conditions d'exercice du temps partiel (*changement de jour, réintégration anticipée ...*) sur la période en cours pourront être modifiées sur la demande de l'agent ou de l'autorité territoriale (*en cas de nécessité absolue de service*) dans un délai de deux mois.

La réintégration anticipée à temps complet pourra intervenir sans délai en cas de motif grave, notamment en cas de diminution substantielle des revenus du ménage ou de changement dans la situation familiale.

6. Centre Nautique

6.1 N°136/2015-CN : Approbation de la mise en place de tarifs préférentiels à l'occasion des fêtes de fin d'année

Compte tenu du franc succès des offres de promotions proposées par l'Espace nautique de Kayzersberg, la CCVK souhaite réitérer l'application de tarifs préférentiels à l'occasion des fêtes de Noël. Aussi, nous pourrions faire de l'Espace Nautique une idée cadeau pour les fêtes.

La promotion concerne les achats d'abonnements « Piscine » et « Espace Forme » effectués du 4 et 30 décembre 2015 inclus.

Une réduction de 15% sera appliquée comme suit :

- 44.20 € (au lieu de 52 €) pour 6 entrées « Espace forme »
- 32.70 € (au lieu de 38,50 €) pour 10 entrées piscine

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** le principe de mise en place de tarifs préférentiels à l'occasion des fêtes de Noël ;
- **autorise** l'application de tarifs préférentiels pour les achats d'abonnement comme suit :
 - * 44.20 € pour 6 entrées « Espace forme »
 - * 32.70 € pour 10 entrées piscine
- **acte** que la promotion concerne la période du 4 au 30/12/2015 inclus.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

7. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

Le Président cède la parole à M. RUFFIO.

7.1 Commission «Economie», rapporteur M. Bernard RUFFIO, Vice-président :
compte-rendu de la réunion du 21/10/2015

A. Information sur les dossiers en cours

- **Terrain Florence, Id La Basse, ZA Hachimette, Lapoutroie**

Les deux parcelles du terrain dit « Florence » (Orbey, section 14, numéro 300 et Lapoutroie, section 13, parcelle 75) sont intégrées à la zone d'activité économique intercommunale d'Hachimette.

Elles pourraient être acquises et aménagées par l'entreprise locale TEK qui y dispose déjà d'une autorisation d'occupation temporaire par la commune d'Orbey, locataire du terrain, pour le criblage de matériaux de déblais en vue de leur recyclage.

Afin de sécuriser l'activité, la CCVK souhaite étudier les possibilités d'amélioration de l'accès, car celui-ci se fait aujourd'hui par une intersection insérée dans un virage puis la traversée d'un petit pont, dit pont Massenet.

16 mars 2015 : première rencontre sur place avec les 2 communes Orbey et Lapoutroie et les services routiers du Département.

Août 2015 : validation de l'opportunité d'étudier simultanément le passage d'une piste cyclable vers Orbey.

Contact avec le service rivières du Département et des propriétaires fonciers concernés pour limiter le nombre de scénarii d'accès à étudier.

D'ici fin de l'année : lancement de l'étude.

- **Fromagerie Haxaire à Hachimette, Lapoutroie**

Visite le 16 mars 2015

Activité :

Fabrication et affinage de fromages (3ème génération : de père en fils depuis 1929).

800 T de fromages produites. 20 personnes sont employées sur les 2 sites de Lapoutroie et Hachimette.

Projets :

- Extension du site d'Hachimette par la construction d'un bâtiment de 1200m² (800m² au sol) derrière le garage du canton vert. Il s'agit de transférer la zone de préparation de commandes, de regrouper les bureaux administratifs, salle de réunion, réfectoire et de créer une nouvelle activité de frais emballé (trancher et conditionner les fromages). Permis de construire déposé

Début de la construction : novembre 2015

- Rénovation de la galerie de visite et muséographie Budget 30-50 kE. Calendrier : 2015
- Réaménagement d'un espace de stationnement pour 2 cars (40 000 visiteurs par an) Présentation aux services routiers du CD68 (route départementale) d'un projet et plan de situation pour les places de cars en bordure de RD48.

Conclusion : permis déposé, travaux prévus prochainement.

- **RODA à Lapoutroie, Hachimette**

Visite le 8 avril 2015

Activité :

- Conception et vente de jouets, souvenirs et peluches touristiques.
- 5 millions d'euros de chiffre d'affaire
- Clientèle : détaillants essentiellement, en montagne essentiellement (60%) et à la mer. 20% à l'export.
- Fabrication en Chine : 45 containers importés par an via le port d'Anvers
- 25 employés sur le site de Hachimette, moitié dans le bureau (conception, import-export, relation client, services supports), moitié à l'expédition (transformation, conditionnement, préparation des commandes)
- La gestion des stocks pose désormais problème car le site est trop petit : les solutions actuelles de réacheminement et d'externalisation de stockage sont coûteuse et peu efficaces.

Projets :

- Création d'un site internet marchand à destination des particuliers
- Extension du site d'Hachimette d'ici 1 an pour rassembler sur un site unique tous les stockages et rationaliser la logistique (besoin de 1200m²) : acquisition nécessaire du terrain attenant

Conclusion : pas d'accord entre RODA et le propriétaire du terrain convoité. RODA dépose un projet alternatif en démolissant-reconstruisant un de ses bâtiments sur son terrain. Travaux en cours.

- **Distillerie Miclo à Lapoutroie**

Visite le 13 mai 2015

La distillerie Miclo souhaite faire des travaux d'isolation et de remplacement de chaudière. Une rencontre avec l'ADEME a également permis d'élargir la réflexion à l'économie circulaire. Un contact est laissé pour un diagnostic gratuit par la CCI.

- **Terrain Parolini ZA Fréland**

Visite le 28 mai 2015

M Parolini est un plombier à la retraite qui avait construit son logement au dessus de son atelier dans la ZA de Fréland, où il réside toujours

Projets :

- Location du RDC son bâtiment, sous son logement (75 à 95m²). brut de béton, à aménager selon l'activité 550euros/mois
- Vente d'un terrain à border en aval de la maison : 6 à 7 ares pour environ 20 000 euros. NB ce terrain est vendu avec 2 « algecos » qui y sont actuellement installés
- En 2017, à la retraite de sa femme, M Parolini envisage aussi de louer l'autre partie de son RDC, qui sert actuellement d'atelier à son entreprise de plomberie

Suites données

- Mise en relation de M Parolini avec un autre artisan signalé par la mairie

- Inscription sur la bourse aux locaux vacants de la CCI (<http://www.colmar.cci.fr/bourse-des-locaux-vacants> sélectionner le canton de Lapoutroie, puis la ville Fréland).

- **Les Cigogneaux, Labaroche**

Cette ancienne colonie pourrait être reprise par une société prévoyant une réhabilitation pour l'installation d'un village vacances (5 à 7 emplois permanents + 20 à 25 saisonniers). Dossier accompagné par la commune de Labaroche. Décision prévue début décembre 2015.

- **Rachat du terrain de la SCI Solanas dans la ZA d'Hinterspach**

L'acte de vente initial prévoyait qu'en cas de non réalisation des travaux sous 2 ans, le terrain puisse être racheté par la CCVK. Pour des raisons économiques, le projet de la SCI Solanas n'a pas pu être réalisé et le terrain de 11.58 ares a été racheté par la CCVK le 28/09/2015.

- **ZA intercommunautaire Bennwihr Gare**

Projet entre les 2 CC Kaysersberg & CC Ribeauvillé

20 ha, dont 15ha cessibles

Nouvel accès RN83 prévu, mais non validé par l'étude

Etude :

Etude faisabilité : soldée 2014

Etude hamster : soldée 2014 (valable jusque décembre 2016)

Budget prévisionnel :

5,8 M € HT (env 4000 € / are cessible)

3.5 M€ de travaux (Ouest 2.7 M€ + Est 0.8M€)

+ Foncier : non engagé (estimation 2 M € - 1 an)

+ Etudes à réaliser : diagnostic archéologique + modification du PLU + impact & loi sur l'eau + maîtrise d'œuvre + urbanisme opérationnel. Estimation : 300.000€ (1,5 ans)

- **Demande déménagement de l'entreprise Polymix**

Questions :

- Prix par rapport au ZA équivalentes à proximité ?
2 600€/are à la ZA du Muehlbach Bergheim-Guémar-Ribeauvillé ;
5 à 6 000 euros / are à Ostheim Birgelsgaerten ;
6 000 €/are à Horbourg Wihr (CAC) ;
5 800 €/are à Wettolsheim Erlen (CAC)
5 000 €/are à Ste Croix en plaine
- Retenir une entreprise ? : Bennwihr n'est pas dans la CCVK, impact sur l'emploi ?
- Conformité avec le projet de territoire ? quels objectifs politiques : fiscalité / emploi / conso foncière / impact paysager à l'entrée nord de Colmar / volonté de privilégier une filière ou certains types d'entreprises ? Doctrine à définir
- quelles entreprises resteront ou s'installeront dans la vallée ? Que leur faut-il ?
- Méconnaissance du besoin local : étude pour caractériser la surface demandée, le besoin de logement, la préconstruction ?

Avis de la commission :

La commission souhaite attendre la définition de la politique économique intercommunale avant d'émettre un avis.

B. Informations organismes partenaires

- **Rencontre des responsables du Comité d'action économique du Haut-Rhin (CAHR)**

Rencontre le 24/04/2015 avec le Directeur et le chef de projet du CAHR, qui est l'outil économique du Département du Haut-Rhin.

Missions :

- Appui (gratuit) aux collectivités : immobilier d'entreprises, reconversion de friches, stratégies, etc.
- Aide aux entreprises : industrie, mais aussi commerce et artisanat pour la création, le développement et le suivi d'entreprises en difficultés. Mise en réseau, recherche de partenaire, de sous-traitants

Information CAHR : les nouvelles entreprises créées entre 2014 et 2020 bénéficient de l'exonération d'impôt sur les sociétés (de manière dégressive sur 5 ans) si elles s'implantent à Ammerschwihr, Katzenthal ou Sigolsheim, dans le cadre des Aides à Finalité Régionale (AFR)

- **Participation à l'AG d'Initiative Colmar Centre Alsace (PFIL)**

AG le 10 juin 2015 à l'IUT du Grillenbreit à Colmar.

Mission de la PFIL : encourager et de pérenniser la création ou la reprise d'entreprise grâce à un prêt d'honneur à taux zéro (prêt personnel sans intérêt ni garantie compris entre 1 500 et 15 000€. Il doit vous permettre de renforcer vos fonds propres et vous faciliter l'accès au financement bancaire. Sa durée de remboursement est comprise entre 24 et 72 mois, selon le montant), un parrainage et un suivi personnalisé.

En 2014, les repreneurs du restaurant La chaumière à Orbey ont bénéficié d'une aide.

Coût de l'adhésion pour la CCVK : 2700 euros/an (environ 0.15€/habitant).

C. Perspectives de travail pour la commission

- **Contribution au projet de territoire.**

Le projet de territoire en cours d'élaboration servira de Projet d'aménagement et de développement durable du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Les élus sont régulièrement mobilisés pour faire des propositions (par exemple lors du dernier séminaire du 10/10/2015 et du prochain du 28/11/2015 pour définir des axes d'actions en format habitants + élus). A partir de début 2016, un travail en commission est à prévoir pour affiner le projet.

Une synthèse sera faite par le bureau d'étude d'ici avril 2016.

- **Nouvelles compétences économiques obligatoires au 1^{er} janvier 2017.**

Développement économique, compétences obligatoires des CC :

- Actions de développement économique dans le cadre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)

- Suppression de la notion d'intérêt communautaire pour les zones d'activités économiques et les actions de développement économique, ce qui entraîne le transfert des zones d'activités existantes
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme

Travail de commission à programmer en 2016, notamment pour définir l'intérêt communautaire des « activités commerciales » et évaluer les conséquences du transfert des ZA à la CCVK.

Proposition :

- Visite de la pépinière d'entreprises de Muehlbach à Ribeauvillé-Bergheim-Guémar au printemps 2016.

En l'absence de M. JACQUEY, le Président se charge du compte-rendu de la commission « Assainissement » qui s'est tenue le 13 novembre dernier.

7.2 Commission «Assainissement», rapporteur M. Guy JACQUEY, Vice-président :
compte-rendu de la réunion du 13/11/2015

A. Organisation Astreintes Exploitation

Présentation de création d'un service de soutien pour les astreintes et l'exploitation des ouvrages assainissement de la CCVK en complément de Messieurs François GAUDEL et Axel ROESCH, dans un l'objectif de sécuriser l'exploitation des ouvrages d'assainissement « montagne » et « vignoble ».

En date du 29 octobre 2015 une réunion sur ce thème s'est tenue à la CCVK en présence des communes suivantes : Lapoutroie, Le Bonhomme et Orbey. La commune du Bonhomme ne disposant que d'un agent pour les astreintes communales de déneigement, il n'est actuellement pas envisageable de l'intégrer à cette démarche.

Suite à cette réunion, un calendrier prévisionnel des besoins a été réalisé afin de vérifier la disponibilité des agents communaux. Les contraintes principales de cette démarche sont les astreintes hivernales, les périodes de congés et la formation des agents (astreinte et exploitation).

B. Point sur l'exécution budgétaire 2015

B.1 Assainissement montagne / budget « FLLBO »

- Fonctionnement : budget prévisionnel respecté

• Investissements :

	Prévisionnel	Etat actuel
Etude autosurveillance DO	10 000 € HT	Démarrage courant décembre
Travaux autosurveillance DO	50 000 € HT	Non réalisés Réalisation de l'opération en 2016

Afin de mettre aux normes la station d'épuration de Lapoutroie contre la défense incendie : 381,42 € HT sont nécessaires (décision modificative au budget).

B.2 Assainissement vignoble / budget « AKKS »

• Fonctionnement :

Opération imprévues	Date	Montant	Besoin
Remplacement d'une pompe sur le poste de relevage de Sigolsheim	Avril 2015	14 150 € HT	Décision modificative au budget 2015 (article 61) Vote au Conseil Communautaire du 03/12/2015

• Investissements :

	Prévisionnel	Etat actuel
Etude autosurveillance DO	10 000 € HT	Démarrage courant décembre
Travaux autosurveillance DO	110 000 € HT	Non réalisés Réalisation de l'opération en 2016

Afin de mettre aux normes les sites contre la défense incendie : 277,92 € HT sont nécessaires (décision modificative au budget).

B.3 Budget - Informations : Equipements des déversoirs d'orage

Rappel : Malus sur prime épuration 2015 de 10 % soit environ 3 124,50 €.

Une étude va être lancée pour préciser les déversoirs d'orages à équiper ainsi que la faisabilité technique. Ces valeurs seront soumises pour validation à la Police de l'Eau ainsi qu'à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Le tableau suivant est une estimation des coûts.

Secteur		Nombre de déversoirs d'orage concernés	Coûts estimés
FLLBO		4	40 000 € - 60 000 €
AKKS	Total	11	110 000 € - 165 000 €
	(sans activité viticole)	3	30 000 € - 45 000 €
	Surcoûts estimés	8	80 000 € - 120 000 €

Les taux et conditions d'aides de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse devront être précisés.

Remarque : Certains déversoirs d'orages ne nécessiteraient pas la mise en place d'un système d'autosurveillance pour la charge polluante domestique. Mais la charge polluante viticole entraîne l'équipement de certains de ces ouvrages. Il y aura donc des surcoûts liés à l'activité viticole qui sont à éclaircir.

B.4. Service Public de l'Assainissement Non Collectif – budget « SPANC »

Un « rétroplanning budgétaire » a été réalisé sur le budget SPANC.

		Programme de partenariat AERM									
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Coût annuel (€)	Total		33 666	23 523	29 496	31 278	79 526	63 292	38 340	19 447	31 491
Recette annuelle (€)	Total		30 900	19 615	25 767	26 654	63 360	47 400	25 680	8 040	18 840
Recettes-dépenses (€)			-2 766	-3 908	-3 729	-4 624	-16 166	-15 892	-12 660	-11 407	-12 651
Résultat cumulé (€)		-3 900	-6 666	-10 575	-14 304	-18 928	-35 094	-50 986	-63 646	-75 053	-87 705

Ce rétroplanning met en avant les difficultés financières du SPANC. Une commission « assainissement » dédiée à ce point va être organisée. Elle aura pour objectif d'apporter des éléments permettant d'équilibrer le budget.

C. Etude du transfert des compétences Eau et Assainissement

L'étude du transfert des compétences Eau et Assainissement va être lancée par la CCVK. Une position des élus permettra d'affiner l'étude selon le mode de gestion souhaité ainsi que la/les date(s) de prise(s) de compétences.

D. Etude du transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Cette compétence est définie par :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction du bassin hydrographique

- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Cette compétence est actuellement exercée sur le territoire, par le service rivière du Département, les syndicats mixtes de la Weiss Amont, de la Weiss Aval et de la Fecht.

Une réunion organisée par le service « rivière » du Département s'est déroulée le 2 décembre 2015.

M. MULLER annonce que la proposition d'organisation de la compétence sur le territoire sera présentée par le Département 68 lors d'une prochaine réunion du SMMVR (qui regroupe les deux Communauté de Communes).

E. Informations et divers

E.1 Programme de réhabilitation des ANC

Il s'agit d'un programme de partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (60% de subvention) qui a pour objectif la réhabilitation des dispositifs d'Assainissement Non Collectif dans un souci de mise en conformité des installations du territoire.

Un total de 450 installations est concerné avec un objectif de 225 installations (75/an) entre 2015 et fin 2017.

L'état d'avancement est de 40 dossiers en cours et des aides ont été versées à 8 propriétaires.

E.2 FLLBO

- **Lapoutroie DO 12** (tronçon rue Général Duffieux)
 - Problème : décollement chemisage
=> Curage réguliers => réhabilitation 2016 (rehausse lame déversante)
- **STEP Hachimette :**
 - Problème déshydratation des boues : intervention extérieure réparation
 - Achat matériel laboratoire
 - Achat escabeau suite non-conformité
- **Quelques améliorations pour 2016**
 - Mise à niveau supervision
 - Dispositif « homme-mort » à réviser
 - Vérification des gardes corps

E.3 AKKS

- **Vendanges 2015** : moins de charges polluantes que les années précédentes
Monsieur BALTHAZARD et Monsieur JACQUEY rappellent l'historique de la demande de raccordement de la cave vinicole de Bestheim à la CCVK. Cette demande est en attente au niveau du SITEUCE.
- Problème **poste de pompage** Sigolsheim :
 - Alarmes (2 à 3 X / semaine)
 - Déplacements réguliers
 - Usure du poste
=> Diagnostic du poste
=> Réhabilitation à réaliser

M. SPEITEL souhaite connaître l'avancement de la demande de raccordement de la cave de Bestheim. Le Président répond que le point sera discuté lors du prochain Comité Syndical SITEUCE du 9 décembre.

Le Président donne la parole à M. REINSTETTEL.

7.3 Commission «Rénovation Energétique des logements», rapporteur M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 25/11/2015

A. DORÉMI

Les groupements d'entreprises :

- 1 groupement a réalisé les 4 Modules 2 de sa formation. Les 2 autres groupements n'ont réalisé que 2 Modules 2 sur les 4 obligatoires dans la formation DORÉMI.

Les offres commerciales :

- 3 offres commerciales pour la rénovation globale remises en novembre, 1 en cours d'élaboration (restitution début décembre)
- Parmi les 3 offres commerciales, il y a 2 cibles précaires et 2 cibles mutation de propriétés.
- Les offres commerciales sont plus chères (entre 600 et 700 €HT/m² pour les travaux énergétiques) que les moyennes atteintes dans le Drôme (entre 400 et 500 €HT/m²).

Proposition du COTECH : Faire un point lors de la prochaine commission sur les coûts €HT/m² des autres territoires alsaciens.

- Sur les 7 offres commerciales remises en 2015, 2 ont été refusées, 2 sont encore sans réponses. Nous attendons des réponses concernant les 3 nouvelles offres récemment remises aux particuliers

Les candidatures des particuliers :

- 1 candidature a été étudiée. Elle sera étudiée début 2016 par un des groupements.
- Recherche de nouvelles candidatures : un flyer a été distribué avec les gazettes communales du Bonhomme (cet été), de Sigolsheim (en septembre), de Katzenthal (en octobre) et d'Ammerschwihl (en décembre). Toutefois, peu de retour (1 seul contact identifié).
- La commune de Fréland va également distribuer le flyer avec sa gazette en décembre.
- Un flyer devrait être ajouté à la facture des Ordures Ménagères envoyée mi-janvier.
- Un article devrait systématiquement être présent dans le corps de la gazette pour toucher le maximum de personne, en variant l'approche du sujet sur la rénovation. Car les gens lisent les gazettes communales et font confiance à leur contenu.

Le dispositif régional

- La Région Alsace et l'ADEME ont commandé une étude marketing concernant le Service Intégré de Rénovation Energétique.
- DORÉMI sera utilisé uniquement pour la formation des artisans en groupements
- Oktave sera utilisé pour promouvoir le dispositif auprès des particuliers, des partenaires (agences immobilières, notaires, banques) et des collectivités.

B. Commission

- Autorénovation-accompagnée
 - Le dispositif a été présenté à un second professionnel. Celui-ci est intéressé par le dispositif et est prêt à participer à l'expérimentation sur les 3 chantiers.
 - Les deux artisans se partageront les chantiers.

Proposition de la commission : Proposer aux 3 candidatures mises en attente dans le dispositif DORÉMI de bénéficier de l'autorénovation-accompagnée.

- Sobriété énergétique
 - Une formation sur la sensibilisation du public précaire à la sobriété énergétique sera proposée aux acteurs locaux en contact avec ce public.
 - Durée : 2 demi-journées

Proposition de la commission : S'assurer d'un minimum de 5 participants parmi les acteurs sociaux avant de programmer une formation, sous le format de 2 demi-journées.

- Animation hiver 2016
 - 2 animations les samedis 23 et 30 janvier, respectivement à Fréland et Kaysersberg
 - De 9h à 12h
 - 15 participants avec inscription obligatoire
 - Thématique : étanchéité à l'air (réalisation d'un test d'étanchéité à l'air chez des particuliers) puis ateliers pratico-pratiques sur la qualité de l'air intérieur.

Proposition de la commission : Organiser une visite d'un chantier DORÉMI, pour que les membres de la commission puissent assister à l'évolution du chantier et éventuellement assister à un test d'étanchéité à l'air.

En l'absence de M. STOLL, le Président poursuit avec le compte-rendu de la commission « Déchets ».

7.4 Commission «Déchets», rapporteur M. Henri STOLL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 25/11/2015

A. Bilan des actions 2015

- La commission déchets a proposé, lors du Conseil Communautaire du 26 février 2015, cinq actions dont deux prioritaires (réhabilitation des déchèteries et installation de points tri sélectifs enterrés), pour un montant de 409 032 €.

B. Point d'avancement sur l'enfouissement des points tri

Rappel des critères de sélection du site

- Rendre les conteneurs accessibles à tous
- Collecter plus de papier/carton/emballage plastique/ métaux /verre et passer moins souvent.
- Limiter l'impact des collectes sur l'environnement (émissions atmosphériques, bruit, encombrement de la voirie, impact paysager, des conteneurs plus propres et moins bruyants)

- Un maillage du réseau de points tri avec une densité de population suffisante (zone de chalandise).

B.1 Répartition actuelle des points tri enterrés sur le territoire

A ce jour, 18 sites sur les 41 sont actuellement en service dont 2 seront mis en service en novembre 2015 (soit 97 conteneurs enterrés sur 172 conteneurs).

B.2 Coût du programme de mise en place de conteneurs enterrés

Coût d'investissement	2013	2014	2015
PAV enterrés (€ TTC)	62 909€	450 074€	342 865€

C. Projets et chantiers 2016

Les élus proposent de retenir l'ensemble des actions pour 2016, représentant un montant de 1 485 000 € :

- Réhabilitation du réseau de déchèteries
- Création de points tri supplémentaires
- Acquisition de bacs OMR et accessoires
- Actions de prévention (PLP)

D. N°137/2015-OM : Validation des tarifs applicables à compter du 01/01/2016 (Point 7.4.1)

La projection financière pour 2015 laisse apparaître un résultat positif. Cependant, les tarifs de la redevance « ordures ménagères » doivent être révisés compte tenu des investissements futurs (réhabilitation des déchèteries, enfouissement des points tri), et de l'augmentation des coûts des marchés pour les différentes prestations.

Il est proposé l'application des tarifs suivants :

TARIFS BACS & SACS				
Tarifs au 01/01/2016				
PART FIXE (annuelle)	84,90			
PART VARIABLE				
Tarif du litre d'OMR	0.0422			
Bacs	80L	120L	240L	360L
Location bac (annuelle)	9.00			
Option verrou (annuelle) - Pdt 3 ans	12.00			
Prise en charge par le camion (par levée)	1.12			
Tarif au volume (par levée)	3.38	5.07	10.13	15.20
Tarif (par levée)	4.50	6.19	11.25	16.32
Facturation bac non restitué après déménagement HV (Décision n°073/2011-OM du 29/09/2011)	20.00	22.00	27.00	41.00

Facturation déplacement agent pour récupération bac (<i>Décision n°072/2011-OM du 29/09/2011</i>)	20.00		
Sacs	30L	50L	
Tarif unitaire	1.34	2.24	
Dépôt en PAV automatisés OMR	1.26		
TARIFS DIVERS			
Rédition badge accès déchèterie (perte, vol...)	2.00		
Non restitution badge (déménagement HV, maison retraite, colocation...)	2.00		
Carte temporaire accès déchèterie (coût mensuel)	11.00		
Rédition badge accès PAV OMR (perte, vol...) (<i>Décision n°010/2011-OM du 24/02/2011</i>)	10.00		
Non restitution badge PAV OMR (déménagement HV, maison retraite, colocation...) (<i>Décision n°010/2011-OM du 24/02/2011</i>)	10.00		
Redistribution clé conteneur	2.00		
Non restitution clé (déménagement HV, maison retraite, colocation...)	2.00		
TARIFS BIODECHETS			
Redevance (existants en 2009)	redevance payée en 2015 + 2% d'augmentation + 6 euros par bac		
Nouveaux arrivants	+2% arrondi à 260.00 euros par bac de 240L		
TARIFS COMPOSTEURS			
360L (<i>Décision n°009/2011-OM du 24/02/2011</i>)	22.00		
575L (<i>Décision n°009/2011-OM du 24/02/2011</i>)	28.00		
DECHETERIE : DEPOTS EFFECTUES PAR LES PROFESSIONNELS			
Type déchets acceptés	0.25 m ³	0.50 m ³	1 m ³
Cartons	1.00	2.00	4.00
Métaux	1.00	2.00	4.00
Bois	7.00	14.00	28.00
Encombrants	11.00	22.00	44.00
Gravats	4.00	8.00	16.00
Végétaux	4.00	8.00	16.00

VU l'avis favorable de la Commission « Déchets » qui s'est tenue le 25/11/2015

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, les tarifs comme indiqués ci-dessus, applicables à compter du 1^{er} janvier 2016.

E. Point d'avancement sur la réhabilitation du réseau de déchèteries

Présentation des premières esquisses et des contraintes techniques de la réhabilitation de la déchèterie à Kaysersberg.

Contraintes:

- Situation géographique non favorable (dénivelé important)
- Intégration du pont - bascule pour la gestion des professionnels
- Intégration de la zone dépôt communale
- Intégration de la voie d'accès vers le Vallon

Après cette présentation, les élus de la commission « Déchets » décident de ne pas installer de pont-bascule pour la gestion des professionnels sur la déchèterie à Kaysersberg.

Les travaux doivent impérativement être réalisés et les factures transmises aux financeurs (ADEME; CG68) pour novembre 2016.

F. Point sur les calendriers de collecte et d'ouverture des déchèteries

- Le calendrier des tournées de collecte des OMR pour 2016 reste inchangé.
- Pour 2016, le jour de rattrapage de la collecte en cas de jour férié s'effectuera le vendredi suivant.
- La collecte des biodéchets, quant à elle, se fera le lendemain du lundi férié, avant la collecte OMR.

Avis favorable sur le maintien du calendrier des tournées de collecte d'OMR pour 2016.

Au vu des statistiques de fréquentation (moins de 6 passages entre 17h et 18h) pendant les mois de novembre à fin février, et dans un cadre d'optimisation, il est proposé :

- la fermeture des déchèteries à partir de 17h du 1^{er} novembre 2015 au 29 février 2016.

Un seul agent d'exploitation assurera le service les mardis et mercredis après-midis pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 29 février 2016 (deux agents les autres jours).

Particularité pendant les travaux de la réhabilitation : les horaires d'ouverture seront modifiés.

Avis favorable pour le maintien des horaires d'ouverture des déchèteries pour 2016, hors période de travaux.

G. Plan Local de Prévention : Bilan de la 5^{ème} année (fin du PLP)

Mise en place fin 2009, les actions programmées ont eu pour objectif d'inciter à réduire à la source les déchets.

Le bilan a été présenté en Comité de pilotage du PLP, le 10 novembre 2015. Les objectifs de réduction des déchets ont été atteints.

La CCVK souhaite poursuivre ces actions en 2016 dans le cadre d'un programme-relais.

H. Point sur le fonctionnement des composteurs collectifs

Mise en place en 2010, 13 sites ont été créés depuis.

A ce jour, 12 sont en activités malgré quelques difficultés rencontrées.

Avis de la commission : Relayer les appels à candidature de guide composteurs dans les bulletins municipaux pour poursuivre cette action de prévention, et pérenniser le fonctionnement

I. N°138/2015-OM : Validation des tarifs de facturation des usagers des Trois-Épis (situés sur le ban communal d'Ammerschwihl) à compter du 01/01/2016 (*Point 7.4.2*)

Contexte :

Les Trois-Épis est un hameau partagé entre les communes d'Ammerschwihl, Turckheim et Niedermorschwihr.

La collecte des OMR sur les Trois-Épis est réalisée en totalité par Colmar Agglomération (en 2 passages) depuis des années.

Or, Colmar Agglomération n'a pas la compétence de collecte sur un territoire voisin et ne devrait collecter que sur le périmètre des communes de Turckheim et Niedermorschwihr.

La Préfecture a donc souhaité procéder à la régularisation de la situation dans un cadre juridique, technique et financier.

Une consultation a été lancée par la CCVK pour 2014/2015 et le marché de prestation de collecte a été attribué à la CA.

Par délibération du 13/11/2014 n°127/2014-OM, le Conseil Communautaire a approuvé le calcul de facturation des usagers des Trois-Épis dans les conditions suivantes : Contribution financière sous forme de facturation annuelle proportionnelle au volume de poubelle mis à disposition de l'utilisateur (privé ou professionnel).

Une nouvelle procédure de consultation a été lancée pour 2016/2017 et c'est Colmar Agglomération qui a été retenu.

Il est proposé d'augmenter le tarif de 2% applicable à compter du 1^{er} janvier 2016, comme suit :

Volume	80 litres	120 litres	240 litres	1100 litres
Tarif 2016 proposés	137,7 €	197,88 €	394,74€	1846,20 €

VU la délibération n° délibération du 13/11/2014 n°127/2014-OM

VU l'avis favorable de la Commission « Déchets » qui s'est tenue le 25/11/2015

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, les tarifs comme indiqués ci-dessus, applicables à compter du 1^{er} janvier 2016.

J. Points divers

J.1 Expérimentation de compactage des déchets en déchèteries (démarrage de l'expérimentation en juillet 2015 sur 4 mois)

Bilan technique et environnemental : - 36% en moyenne d'enlèvement et de transport de bennes de déchèteries.

Bilan financier: Equilibré : - 29% du coût de prestation d'enlèvement des bennes et de compactage

Avis de la commission : Reconduire l'opération pour 2016 et lancer une consultation « marché de compactage des bennes en déchèteries ».

K. N°139/2015-OM : Approbation et autorisation de signature de la convention pour l'enlèvement et le traitement des huiles alimentaires usagées à intervenir avec OLEO RECYCLING SAS (Cf. annexe 7) (Point 7.4.3)

Une première convention a été signée en février 2012 avec ce prestataire, dans le cadre du marché de prestation « de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés et de gestion des déchèteries » (Lot n°15).

Suite à l'effondrement des cours des matières premières (matière huile), la société Oléo recycling SAS de collecte et de traitement a sollicité une modification de la convention de reprise des huiles à un coût de **0€** pour la collectivité. En effet, le coût de collecte et de traitement est compensé par le rachat des huiles collectées en déchèteries.

Statistiques 2014 :

- Volume d'huile collecté/ an pour la CCVK : 1,2 m²

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 003/2012-OM du 09/02/2012 approuvant la passation du Marché « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés et de gestion des déchèteries »

VU l'avis favorable de la Commission « Déchets » qui s'est tenue le 25/11/2015

Le Conseil Communautaire décide :

- **de reconduire** le partenariat avec Oléo Recycling ;
- **d'approuver** la convention à intervenir avec Oléo Recycling pour une durée de 2 ans, comme ci-annexée ;
- **d'autoriser** le Président à signer cette convention et tout autre document afférent à ce dossier ;
- **de donner** délégation au Président ou son représentant pour signer tout éventuel avenant à la convention.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Le Président poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

8. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

8.1 Marchés et avenants :

8.1.1 Liste des marchés conclus en 2015

ANNEE	N° DU MARCHÉ	OBJET	DATE DU MARCHÉ	MONTANT HT	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE
2015	B0014	PRESTATION DE COLLECTE DES OMR + POINTS TRIS ENTERRES + ACCES DECHETERIE POUR TROIS EPIS	16/11/2015	43 365.00 €	Colmar Agglomération
2015	A0044	ETUDES DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION - AMENAGEMENT D'UN ITINERAIRE CYCLABLE ENTRE KAYSERSBERG-HACHIMETTE-ORBÉY	24/11/2015	13 080.00 €	MP CONSEIL

9. Communications du Président

9.1 Comité de Pilotage « Associations et locaux mis à disposition des associations »

Comme annoncé lors du Conseil Communautaire du 24 septembre dernier, un groupe de travail dédié à la « réflexion sur le caractère intercommunal des associations et des locaux qui leur sont affectés » s'est réuni le 4 novembre avec les élus qui s'y étaient inscrits.

Différentes pistes de mutualisation et de péréquation y ont été abordées et notamment les possibilités de transfert de compétence à la CCVK ou conventions financières avec clés de répartition entre communes.

Aucune de ces pistes de travail n'a cependant été retenue par le groupe de travail à l'issue de la réunion.

9.2 Projet de Territoire « Ma Vallée en 2030 »

Suite aux ateliers participatifs organisés au mois d'octobre, le document de diagnostic prospectif (synthèse du diagnostic et des enjeux du territoire) a été rendu. Ce document est consultable sur le site internet de la CCVK.

Le forum organisé samedi 28 novembre dernier à Lapoutroie a rassemblé près de 90 personnes (élus municipaux, socioprofessionnels et habitants). Après une présentation du diagnostic et des enjeux, nous avons pu débattre des objectifs à fixer pour la vallée en 2030 sur 6 thématiques principales : transition énergétique, agriculture, économie, tourisme, services à la population & numérique, mobilité.

Il nous appartient au prochain comité de pilotage (20 janvier 2016), d'amender, valider et prioriser ces différentes propositions afin de définir la stratégie de notre projet de territoire.

Un dossier spécifique présentant la démarche paraîtra dans le prochain bulletin intercommunal édité ce mois de décembre. Y est également joint un questionnaire à destination de la population, afin que chaque habitant puisse s'exprimer, donner son avis et

faire part de ses priorités pour la vallée en 2030 (le questionnaire peut également être rempli en ligne sur le site de la CCVK).

9.3 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Suite à la journée de lancement du PLUi organisée fin septembre, le bureau d'études Cittanova est en pleine rédaction du diagnostic. Une première version devrait nous être présentée en janvier 2016.

Dans le cadre de la concertation avec la profession agricole, une première réunion de présentation du PLUi a été organisée fin octobre avec l'ensemble des exploitants de la vallée (près de 80 participants). S'en est suivi l'envoi d'un questionnaire, visant à préciser les éléments de diagnostic et de recueillir les besoins / projets / problématiques spécifiques aux agriculteurs. Ces éléments seront débattus avec eux lors de permanences organisées par groupes de communes selon le calendrier suivant :

- **Mardi 26 Janvier 2016 de 9h à 12h à la Mairie d'Ammerschwih** : pour les exploitants d'Ammerschwih et Katzenthal
- **Mardi 26 Janvier 2016 de 14h à 17h à Lapoutroie** : pour les exploitants de Fréland, Lapoutroie et le Bonhomme
- **Mercredi 27 Janvier 2016 de 9h à 12h à la Mairie de Kientzheim** : pour les exploitants de Kaysersberg Vignoble
- **Mercredi 27 Janvier 2016 de 14h à 17h à la Mairie d'Orbey** : pour les exploitants d'Orbey et Labaroche

9.4 Pistes cyclables

- Itinéraire Ammerschwih – Kientzheim – Kaysersberg (passerelle sur la Weiss)

Après les gros travaux de cet été, les dernières finitions ont pu être réalisées ce mois de novembre. La réception des travaux a été prononcée pour le lot « passerelle » ; elle ne devrait pas tarder pour le lot « voirie ».

Le public peut donc, dès à présent, emprunter la nouvelle passerelle et l'itinéraire cyclable et rejoindre aisément à pied ou à vélo les communes d'Ammerschwih, Kientzheim et Kaysersberg.

Le montant global de l'opération (travaux, études, maîtrise d'œuvre, etc.) devrait avoisiner les 380 000 € TTC (au lieu de 500 000 € initialement chiffrés), dont 252 000 € de reste à charge de la CCVK.

- Projet Kientzheim – Kaysersberg

Un nouveau projet technique avec 3 options nous a été présenté par le Département lors d'une réunion le 1^{er} décembre dernier. L'option retenue est celle avec bordure basse, qui présente l'avantage de minimiser les emprises nécessaires. Le projet doit encore être validé au budget 2016 du Conseil Départemental.

A la suite, il nous appartiendra également d'inscrire les crédits au BP 2016 de la CCVK, à savoir 20% de la section située entre les panneaux d'entrée d'agglomération / de lieu-dit (sous maîtrise d'ouvrage départementale) + la totalité des 2 sections situées en agglomération / lieu-dit.

- Projet Sigolsheim – Bennwihr

Lors de la réunion du 1^{er} décembre dernier à Bennwihr avec le Département et les élus des 2 communes concernées, il a été convenu que 2 options soient étudiées pour la traversée de la RD1bis : une première tout de suite au droit du calvaire, la seconde à mi-chemin entre le calvaire et le giratoire du « Carrefour des Vignes ».

L'opération sera également présentée au BP 2016 de la CCVK.

- Projet Kaysersberg – Hachimette – Orbey

L'étude de faisabilité et de définition d'un tracé est lancée ce mois de décembre.

Il est proposé de créer un groupe de travail spécifique, piloté par le Président avec Emilie Helderlé, conseillère départementale et les élus des communes concernées (Kaysersberg, Fréland, Lapoutroie et Orbey).

Mmes Chantal OLRY et Martine THOMANN ainsi que MM. Jean-Louis BARLIER, René BRUN et Alain VILMAIN se portent candidats.

En parallèle, le projet de giratoire à la gare de Fréland porté par le Département et celui d'un nouvel accès à la ZA de Hachimette (pont Massenez) porté par la CCVK vont également être étudiés en intégrant le projet d'itinéraire cyclable.

Par ailleurs, suite à la mise en vente de certains terrains dans le secteur, il pourra être proposé, en accord avec la SAFER, que la CCVK acquière ces terrains, soit pour y réaliser les aménagements nécessaires, soit pour pouvoir les échanger avec des exploitants impactés par le projet.

10. Informations et divers

10.1 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

10.1.1 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc (SMALB) : Comité Syndical du 20/10/2015

Le Comité Syndical du SMALB s'est réuni le 20 octobre dernier, pour une séance consacrée principalement à la préparation de la prochaine saison hivernale à savoir :

- la création de 5 postes saisonniers de « pisteur secouriste » et d'un poste saisonnier de caissier pour la régie Ski de fond,
- la signature de la convention avec la société « Lac blanc tonique » pour la mise à disposition de M. Richard DELAUNAY en tant que responsable de la Zone Ludique Freestyle
- l'approbation des tarifs Ski Alpin et Ski de Fond.

La séance s'est poursuivie par l'approbation d'une décision modificative, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2016 et le versement d'indemnités au nouveau percepteur de Kaysersberg.

Le Comité a ensuite approuvé la passation de l'avenant n°1 à la DSP « Activités hivernales et estivales du site du Lac Blanc » afin que les nouveaux équipements réalisés puissent être intégrés à la DSP (exemples : tapis roulant pour skieurs débutants, nouvel espace ludique freestyle, etc.)

Enfin, le Comité a octroyé une subvention d'un montant de 20,00€ par jeune licencié sportif au « Ski team Avenir » pour les saisons 2013/2014 et 2014/2015.

10.1.2. SCOT : point sur la révision

Pour mémoire, le SCOT est en cours de révision en vue de la prise en compte des lois Grenelle et ALUR. La décision prise par le comité syndical de février 2014 était de ne procéder qu'à une simple actualisation du SCOT de 2010. L'approbation du SCOT doit intervenir avant le 31/12/2016.

Au cours des différents ateliers organisés au mois d'octobre, les discussions n'ont pas été approfondies sur les orientations démographie / habitat / emplois. De même, le diagnostic n'a pas encore été présenté, les transports ou la transition énergétique pas abordés.

Se pose donc les questions de la compatibilité des orientations envisagées pour le SCOT avec le projet de territoire Ma Vallée en 2030 et également la prise en compte du SCOT Colmar Rhin Vosges ou du PLUi de Colmar, qui vont avoir un impact sur l'habitat sur notre territoire. Le prochain comité syndical du 9 décembre devrait nous permettre d'aborder ces questions.

10.2 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

Le Président fait part des différentes dates de réunions à venir dans les 3 prochains mois. Les calendriers seront transmis, par courriel, à tous les Conseillers Communautaires.

10.3 Rapport annuel de l'amicale du personnel de la CCVK et du SMALB

L'assemblée Générale qui s'est tenue le 6 novembre dernier a débuté par l'approbation du dernier compte-rendu d'AG du 21/11/2014.

M. Pascal SENN, Président de l'amicale, a ensuite alerté l'assemblée sur les conditions financières de l'association et notamment sur l'avenir très incertain qui se profile.

Il a dressé le bilan qualitatif et quantitatif de l'association :

BILAN PRESTATIONS	2014/2015	
	Nb d'amicalistes concernés	Bénéficiaires
Attribution de primes de service	1	1 amicaliste
Affiliation à un organisme permettant de bénéficier d'avantages pour des sorties culturelles ou sportives : IRCOS	67	47 amicalistes
Attribution d'une prime pour événements familiaux : 203 € (3 naissances et 2 PACS)	5	5 amicalistes
Participation de 30€ pour l'inscription à une activité (20 CN, 7 Médiathèque, 7 Lac Blanc et 1 Golf)	67	35 amicalistes
Noël pour les enfants des agents de moins de 14 ans : bons d'achat	18	28 enfants
Gratuité de l'espace nautique pour les enfants des agents de moins de 16 ans (en nbre entrées - période du 01/09/14 au 30/09/2015)	20	36 enfants - 163 entrées
Organisation d'animation et de sorties à vocation culturelle, sportive ou ludique :		

Musée du Linge	67	33 (23 adultes et 10 enfants) dont 15 amicalistes
Barbecue	67	46 (36 adultes et 10 enfants) dont 24 amicalistes
Centre Pompidou (Metz)	Non réalisé	
Soirée de Noël	Non réalisé	
Prêt aux agents en difficulté financière	2	1 amicaliste
Attribution de tickets service aux retraités : répartition de 60 carnets entre les agents retraités (selon l'ancienneté – enveloppe de 5 000€)	21	16
Attribution d'un chèque cadeau de 150€ lors d'un départ en retraite	2	2 amicalistes

Mme Linda BARTHELME, Trésorière a présenté les comptes de l'association dont elle a reçu quitus.

Dépenses : 11 698.52 euros
 Recettes : 6 361.22 euros
 Résultat : **+ 12 205.36 euros**

L'exercice s'achève avec un déficit de l'ordre de **4 690.30 euros** par rapport à l'exercice précédent.

Se sont tenues les élections des réviseurs aux comptes : Mme GROELL-KLING et M. ARAGON.

Suite au départ de M. Thomas MARION qui occupait le poste de secrétaire de l'amicale, de nouvelles élections se sont tenues pour son remplacement. M. Michaël BATHELME a été élu à l'unanimité.

Le Comité Directeur se compose comme suit :

M. Pascal SENN	Président
M. Florian BOYER	Vice-président
Mme Linda BARTHELME	Trésorière
M. Michaël BARTHELME	Secrétaire
M. René BRUN	Assesseur
M. Pascal MULLER	Assesseur

Chaque année, l'amicale offre un cadeau d'une valeur de 40 euros à chaque enfant du personnel âgé de moins de 14 ans. Un sondage a été effectué auprès des 18 parents amicalistes concernés afin de connaître leur préférence quant au choix de la prestation. Ils ont opté pour la remise de chèques cadeaux.

Compte tenu des comptes de l'amicale, il a été décidé de l'organisation d'une seule sortie et d'un barbecue (juin) pour 2016. La cotisation a été augmentée à 30 euros.

Le Président invite l'assemblée à s'exprimer.

M. KUSTER indique qu'il souhaite présenter, lors d'une prochaine réunion de la Communauté de Communes, les missions du PNRBV ainsi que les actions prévues en 2016.

Aucun autre Conseiller ne souhaitant prendre la parole, Il lève la séance à 19h00.

Le Président remercie Monsieur le Maire de Katzenthal pour son accueil.

Il exprime ses meilleurs vœux à tous pour les fêtes de fin d'année et une très bonne année 2016 qu'il espère fructueuse et pendant laquelle il aura la joie de les retrouver.

Il cède la parole à M. ARNOUX.

Le Maire de Katzenthal fait une brève présentation de sa commune, qui est la plus petite que compte la CCVK. Il indique que la démarche projet 2030 suscite beaucoup d'attentes pour les habitants de sa commune.

Il poursuit en précisant que sa commune est historiquement rattachée à la CCVK et qu'il n'est pas envisagé de la quitter.

Puis il souhaite à l'assemblée d'attendre Noël dans la sérénité et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Numéros d'ordre des décisions prises lors de cette séance

N° de décision	Domaine	Rubrique	Objet
n°140/2015-AG	Administration Générale	Modification OJ	Approbation de la modification de l'ordre du jour
n°109/2015-AG	Administration Générale	Désignation secrétaire de séance	Désignation du secrétaire de séance
n°110/2015-AG	Administration Générale	PV approbation	Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 24 septembre 2015
n°111/2015-AG	Administration Générale	Modifications statutaires	Modification des statuts – prise de compétence en matière de « Création, entretien, exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »
n°112/2015-AG	Administration Générale	Energie	Adhésion à la plateforme de rénovation énergétique dans le cadre d'un Service Intégré de la Rénovation Energétique (SIRE) initiée par le Grand Pays de Colmar et portée par Colmar Agglomération
n°113/2015-AG	Administration Générale	Mutualisation	Approbation du schéma de mutualisation des services du mandat 2014/2020
n°114/2015-AG	Administration Générale	Tarifs	Élaboration d'un tarif pour la gestion des « paies » pour le compte des communes
n°115/2015-AG	Administration Générale	Ventes de terrains	Approbation de la vente de la parcelle cadastrée section 11 n°170/60 (Orbey) à M. Antonio BARROS DE OLIVEIRA
n°116/2015-AG	Administration Générale	Transports	Navette des Neiges de la Station du Lac Blanc : Fixation des tarifs de la saison 2015/2016
n°117/2015-AG	Administration Générale	Programme d'actions	Développement Local et Gerplan – Approbation des programmes d'actions 2016
n°118/2015-AG	Administration Générale	Energie	Certificats d'Economie d'Energie : adhésion à la plateforme CDnergy du Conseil Départemental
n°119/2015-AG	Administration Générale	Energie	Approbation de l'adhésion de la CCVK au CLER, Réseau pour la transition énergétique
n° 120/2015-AG	Administration Générale	Dématérialisation	Autorisation de signature de la convention d'adhésion pour la plateforme mutualisée « Alsace Marchés Publics »
n°121/2015-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Modification de la décision n°041_2014-AG du 16/04/2014 portant élection des représentants SITDCE avec l'élection d'un nouveau représentant titulaire en remplacement de M. GRANDJEAN, démissionnaire
n°122/2015-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Modification de la décision n°044_2014-AG du 16/04/2014 portant élection des représentants PNRBV avec l'élection d'un nouveau représentant titulaire en remplacement de Mme TISSERAND, démissionnaire
n°123/2015-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Annulation de la décision n°048_2014-AG du 16/04/2014 portant désignation du représentant EMVK avec la désignation d'un nouveau représentant en remplacement de Mme TISSERAND, démissionnaire

n°124/2015-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Modification de la décision n°011_2015-AG du 22/01/2015 portant élection des représentants SITEUCE avec l'élection d'un nouveau représentant suppléant en remplacement de M. GRANDJEAN, démissionnaire
n°125/2015-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Modification de la décision n°066_2014-AG du 15/05/2014 portant élection des membres du SMMVR avec l'élection d'un nouveau représentant pour la commune de Katzenthal en remplacement de M. GRANDJEAN, démissionnaire
n°126/2015-AG	Administration Générale		Autorisation générale et permanente de poursuites contentieuses par le comptable public
n°141/2015-AG	Administration Générale	Energie	Annulation de la décision n°088/2015-AG du 24/09/2015 et approbation et autorisation de signature de la convention « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » modifiée – Point ajouté
n°127/2015-FI	Finances	Décisions Modificatives	Décisions modificatives aux budgets « AG », « OM », « AKKS » et « FLLBO »
n°128/2015-FI	Finances	Subventions	Attribution d'une aide aux restos du cœur d'Orbey
n°129/2015-FI	Finances	Subventions	Autorisation de versement d'une subvention à l'association « Noël à Kaysersberg »
n°130/2015-FI	Finances	Subventions	Autorisation de versement d'une subvention au Musée-Mémorial du Linge pour son spectacle « son et lumières » des 2 et 3 octobre derniers
n°131/2015-FI	Finances	Subventions	Autorisation de versement d'une subvention au Groupement d'Intérêt Public « Maison des Adolescents du Haut-Rhin » (MDA68)
n°132/2015-FI	Finances	Fonds de concours	Acceptation du fonds de concours de la commune de Kaysersberg pour les travaux réalisés à la Médiathèque
n°133/2015-FI	Finances		Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016
n°134/2015-PR	Personnel		Adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin
n°135/2015-PR	Personnel		Institution et modalités d'application du temps partiel
n°136/2015-CN	Centre nautique	Tarifs	Approbation de la mise en place de tarifs préférentiels à l'occasion des fêtes de fin d'année
n°137/2015-OM	Ordures Ménagères	Tarifs	Validation des tarifs applicables à compter du 01/01/2016
n°138/2015-OM	Ordures Ménagères	Tarifs	Validation des tarifs de facturation des usagers des Trois-Épis (situés sur le ban communal d'Ammerschwihl) à compter du 01/01/2016
n°139/2015-OM	Ordures Ménagères	Huiles alimentaires	Approbation et autorisation de signature de la convention pour l'enlèvement et le traitement des huiles alimentaires usagées à intervenir avec OLEO RECYCLING SAS

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
de la séance du **3 décembre 2015**

Ordre du jour :

N°140/2015-AG : Approbation de la modification de l'ordre du jour

1. N°109/2015-AG : Désignation du Secrétaire de séance

2. N°110/2015-AG : Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 24 septembre 2015

3. Administration Générale

3.1 **N°111/2015-AG** : Modification des statuts – prise de compétence en matière de « Création, entretien, exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »

3.2 **N°112/2015-AG** : Adhésion à la plateforme de rénovation énergétique dans le cadre d'un Service Intégré de la Rénovation Énergétique (SIRE) initiée par le Grand Pays de Colmar et portée par Colmar Agglomération

3.3 **N°113/2015-AG** : Approbation du schéma de mutualisation des services du mandat 2014/2020

3.4 **N°114/2015-AG** : Élaboration d'un tarif pour la gestion des « paies » pour le compte des communes

3.5 **N°115/2015-AG** : Approbation de la vente de la parcelle cadastrée section 11 n°170/60 (Orbey) à M. Antonio BARROS DE OLIVEIRA

3.6 **N°116/2015-AG** : Transports - Navette des Neiges de la Station du Lac Blanc : Fixation des tarifs de la saison 2015/2016

3.7 **N°117/2015-AG** : Développement Local et Gerplan – Approbation des programmes d'actions 2016

3.8 **N°118/2015-AG** : Certificats d'Economie d'Énergie : adhésion à la plateforme CDnergy du Conseil Départemental

3.9 **N°119/2015-AG** : Approbation de l'adhésion de la CCVK au CLER, Réseau pour la transition énergétique

3.10 **N°120/2015-AG** : Autorisation de signature de la convention d'adhésion pour la plateforme mutualisée « Alsace Marchés Publics »

3.11 **N°121/2015-AG** : Modification de la décision n°041_2014-AG du 16/04/2014 portant élection des représentants SITDCE avec l'élection d'un nouveau représentant titulaire en remplacement de M. GRANDJEAN, démissionnaire

3.12 **N°122/2015-AG** : Modification de la décision n°044_2014-AG du 16/04/2014 portant élection des représentants PNRBV avec l'élection d'un nouveau représentant titulaire en remplacement de Mme TISSERAND, démissionnaire

3.13 **N°123/2015-AG** : Annulation de la décision n°048_2014-AG du 16/04/2014 portant désignation du représentant EMVK avec la désignation d'un nouveau représentant en remplacement de Mme TISSERAND, démissionnaire

3.14 **N°124/2015-AG** : Modification de la décision n°011_2015-AG du 22/01/2015 portant élection des représentants SITEUCE avec l'élection d'un nouveau représentant suppléant en remplacement de M. GRANDJEAN, démissionnaire

3.15 **N°125/2015-AG** : Modification de la décision n°066_2014-AG du 15/05/2014 portant élection des membres du SMMVR avec l'élection d'un nouveau représentant pour la commune de Katzenthal en remplacement de M. GRANDJEAN, démissionnaire

3.16 **N°126/2015-AG** : Autorisation générale et permanente de poursuites contentieuses par le comptable public

3.17 **N°141/2015-AG** : Annulation de la décision n°088/2015-AG du 24/09/2015 et approbation et autorisation de signature de la convention « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » modifiée – **Point ajouté**

4. Finances

4.1 **N°127/2015-FI** : Décisions modificatives aux budgets « AG », « OM », « AKKS » et « FLLBO »

4.2 **N°128/2015-FI** : Attribution d'une aide aux restos du cœur d'Orbey

4.3 **N°129/2015-FI** : Autorisation de versement d'une subvention à l'association « Noël à Kaysersberg »

4.4 **N°130/2015-FI** : Autorisation de versement d'une subvention au Musée-Mémorial du Linge pour son spectacle « son et lumières » des 2 et 3 octobre derniers

4.5 **N°131/2015-FI** : Autorisation de versement d'une subvention au Groupement d'Intérêt Public « Maison des Adolescents du Haut-Rhin » (MDA68)

4.6 **N°132/2015-FI** : Acceptation du fonds de concours de la commune de Kaysersberg pour les travaux réalisés à la Médiathèque

4.7 **N°133/2015-FI** : Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016

5. Personnel

5.1 **N°134/2015-PR** : Adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin

5.2 **N°135/2015-PR** : Institution et modalités d'application du temps partiel

6. Centre Nautique

6.1 **N°136/2015-CN** : Approbation de la mise en place de tarifs préférentiels à l'occasion des fêtes de fin d'année

7. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

7.1 Commission « Économie », rapporteur M. Bernard RUFFIO, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 21/10/2015

7.2 Commission « Assainissement », rapporteur M. Guy JACQUEY, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 13/11/2015

7.3 Commission « Rénovation Énergétique des logements », rapporteur M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 25/11/2015

7.4 Commission « Déchets », rapporteur M. Henri STOLL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 25/11/2015

7.4.1 **N°137/2015-OM** : Validation des tarifs applicables à compter du 01/01/2016

7.4.2 **N°138/2015-OM** : Validation des tarifs de facturation des usagers des Trois-Épis (situés sur le ban communal d'Ammerschwihir) à compter du 01/01/2016

7.4.3 **N°139/2015-OM** : Approbation et autorisation de signature de la convention pour l'enlèvement et le traitement des huiles alimentaires usagées à intervenir avec OLEO RECYCLING SAS

8. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

8.1 Marchés et avenants :

8.1.1 Liste des marchés conclus en 2015

9. Communications du Président

9.1 Comité de Pilotage « Associations et locaux mis à disposition des associations »

9.2 Projet de Territoire « Ma Vallée en 2030 »

9.3 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

9.4 Pistes cyclables

10. Informations et divers

10.1 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

10.2 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

10.3 Rapport annuel de l'amicale du personnel de la CCVK et du SMALB

COMMUNES	DELEGUES	SIGNATURES	PROCURATION
AMMERSCHWIHR	M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président		—
	Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES		—
	Mme Nathalie BOHN		—
FRELAND	M. Jean-Louis BARLIER		—
	Mme Martine THOMANN, Vice-présidente		—
KATZENTHAL	M. Claude ARNOUX		—
KAYSERSBERG	M. Henri STOLL, Vice-président	<i>Absent non représenté</i>	—
	Mme Françoise GRASS	<i>Absente non représentée</i>	—
	M. Alain THURLINGS		—
	M. Benoît KUSTER, Vice-président		—
KIENTZHEIM	M. Joseph FRITSCH,		—
	Mme Martine SCHWARTZ		—

LABAROCHE	M. Bernard RUFFIO, Vice-président		—
	Mme Catherine OLRV		—
	M. Alain VILMAIN		—
LAPOUTROIE	M. Jean-Marie MULLER, Président		—
	Mme Aurore PETITDEMANGE	<i>Absente non représentée</i>	—
	M. René BRUN		—
LE BONHOMME	M. Jean-François BOTTINELLI		—
	M. Jean-Luc ANCEL		—
ORBAY	M. Guy JACQUEY, Vice-président	<i>Procuration donnée à Mme Chantal OLRV</i>	
	Mme Rose-Blanche DUPONT		—
	Mme Chantal OLRV		—
	M. Rémi MAIRE		—

	Mme Emilie HELDERLE	<i>Procuration donnée à M. Rémi MAIRE</i>	
SIGOLSHEIM	M. Thierry SPEITEL-GOTZ,		—
	Mme Agnès CASTELLI		—